REVUE

# D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

---

SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE

*JANVIER - MARS 1956*

SOMMAIRE



(*Suite du sommaire au verso*)

PARIS
EDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13



1956

## SOMMAIRE (*suite*)

### VARIÉTÉS



### COMPTES RENDUS



Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VII°.

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 2.500 francs) ; (Etranger : 3.000 francs), doit être adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris, 5°. (Chèques Postaux : Paris 72-31).

# REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

# REVUE
# D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE
ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

*SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :*
33, Rue du Faubourg-Saint-Honoré - PARIS

*SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE*
**1956**

PARIS
ÉDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13
—
1956

# LE JONKHEER JOHN LOUDON [1]

Nous nous sommes réunis, ce matin, à la Cité Universitaire, dans le collège néerlandais, pour rendre hommage à la mémoire du Jonkheer John Loudon, qui représenta son pays et fut Ministre Plénipotentiaire de Hollande, à Paris, de 1919 à 1940, c'est-à-dire pendant vingt et un ans.

Il m'est agréable à plus d'un égard de participer à cette cérémonie du souvenir et je remercie Son Excellence M. l'Ambassadeur de Boetzelaer de m'avoir invité à y prendre la parole.

Président du Conseil d'Administration de la Cité, je ne pouvais demeurer indifférent à l'évocation d'un homme qui, entre autres mérites, a eu celui de comprendre, l'un des premiers, la pensée des fondateurs de cette Cité, au lendemain de la guerre de 14-18, d'en saisir la noblesse, d'en mesurer la portée et de vouloir que les Pays-Bas contribuassent à la réaliser. C'est, en effet, sous son impulsion que fut créé le Comité, à l'action duquel est due la construction, par les soins du grand architecte Dudok, de l'édifice qui nous abrite en ce moment et qui, sous l'intelligente direction de M. Merkus, est devenu, je me plais à le dire, l'une des maisons les plus accueillantes, les mieux tenues,

(1) S.E. le Jonkheer John Loudon, ministre des Pays-Bas en France pendant plus de vingt ans, a été une des physionomies les plus sympathiques de Paris dans l'entre-deux-guerres. Il joua un rôle décisif dans la fondation du Collège néerlandais de la Cité universitaire. Aussi une cérémonie commémorative fut-elle organisée en son honneur dans ce bel établissement, le 4 février 1956, quelques mois après sa mort. Nous sommes heureux d'associer la *Revue d'Histoire Diplomatique* à l'hommage rendu à l'éminent diplomate, fidèle ami de notre pays, en reproduisant ici l'allocution prononcée à cette occasion par M. François-Poncet, de l'Académie Française, Président du Conseil d'Administration de la Cité Universitaire.

les plus vivantes de notre enclos, une de celles qui répondent le mieux à leur destination.

Le principal titre d'honneur du Jonkheer John Loudon est, cependant, d'avoir été, sa vie durant, un grand serviteur de sa patrie, une grande figure, non seulement de la diplomatie néerlandaise, mais de la diplomatie, en général. Car les diplomates, unis entre eux par l'identité des tâches qu'ils ont à accomplir, des privilèges dont ils jouissent et des devoirs qui leur incombent, forment un corps, une corporation, à la fois nationale et supra-nationale, et savent fort bien reconnaître lesquels, dans l'exercice de leur profession commune, peuvent, parmi leurs collègues, être considérés comme des maîtres. John Loudon était de ceux-là.

Il avait, du reste, de qui tenir. Son père, James Loudon, avait été Gouverneur Général des Indes Néerlandaises. Il avait été Ministre, membre du Gouvernement. En cette qualité, il avait déposé le projet de loi tendant à la suppression de l'esclavage dans les Indes Occidentales. Libéralisme, idéalisme, bonté, humanité, ces traits du caractère et de l'âme paternels se retrouvent, plus accentués et approfondis, chez le fils.

Entré dans la carrière en 1890, après avoir brillamment, à Leyde, passé l'épreuve du Doctorat, John Loudon en parcourut les étapes, selon la meilleure tradition.

Attaché à Londres, Secrétaire à Rome, Chargé d'Affaires à Pékin, Conseiller à Londres et à Paris, Ministre Plénipotentiaire à Tokio, puis à Washington, il acquit, dans ses divers postes, une riche expérience des problèmes internationaux, directement puisée aux sources. « Qui a beaucoup vu — dit un proverbe français — peut avoir beaucoup retenu ». John Loudon avait beaucoup retenu de ses séjours à l'étranger, de ses voyages à travers le monde. Il en était revenu « plein d'usage et raison », selon le mot de du Bellay, dans un sonnet fameux. Aussi fut-il jugé digne, en 1913, de recevoir, dans le Gouvernement d'alors, le portefeuille des Affaires Etrangères. Il le garda jusqu'en 1918.

Heureux Pays-Bas, qui, sous l'égide d'une Souveraine respectée et aimée dans les frontières, et bien au-delà des frontières de son pays, offre l'image d'une monarchie démocratique, où

s'épanouissent, dans la simplicité et le sérieux des mœurs, les plus saines vertus civiques !

Enviable Hollande, à laquelle nous devons tant ; car elle fut longtemps — nous ne l'oublions pas — l'asile des Français en quête d'un refuge pour la liberté de penser et d'écrire ! Enviable Hollande, où les crises gouvernementales sont raisonnablement espacées et où un Ministre des Affaires Etrangères peut remplir ses fonctions et exercer son influence pendant cinq années consécutives !

Il est vrai que ces années — de 1913 à 1918 — ne furent pas des années ordinaires. Ce furent les années de la première guerre mondiale. On se représente sans peine les difficultés qu'eut à surmonter, pendant ce long drame, le chef de la diplomatie d'un peuple isolé au milieu de la tempête, lié par les devoirs de la neutralité, mais dont les sympathies, non dissimulées, allaient vers les Puissances qui défendaient la cause de la liberté.

Le Jonkheer John Loudon fut pleinement à la hauteur de cette tâche délicate. Il sut la résoudre, sans rien aliéner de l'honnêteté, ni de la dignité, qui lui étaient propres, et dans des conditions qui lui valurent l'estime universelle.

En mai 1919, il fut nommé Ministre Plénipotentiaire à Paris. Il y occupa ce poste jusqu'en septembre 1940. Ce fut l'apogée de sa carrière. Il y connut les exaltations, mais, hélas ! aussi, les désillusions, les déceptions qui caractérisent cette époque.

John Loudon crut, avec beaucoup d'autres, que l'ère des guerres était terminée, que celle de la paix perpétuelle, sous le contrôle et la garantie de la Société des Nations, allait s'ouvrir. Dès l'origine, il fut le délégué des Pays-Bas à l'Assemblée de la Société des Nations. Par la suite, il fut placé à la tête des Commissions de conciliation instaurées entre les Etats-Unis et la France, la Pologne et la Suisse, l'Allemagne et la Pologne, le Danemark et la Finlande, la Norvège et la Pologne, tant était grande la confiance qu'inspiraient sa rigoureuse probité, son esprit de justice, son habileté diplomatique. Mais, surtout, de 1926 à 1930, il eut la charge de présider la Commission qui devait préparer la Conférence du désarmement. Du succès ou de l'échec de cette Conférence dépendait, en réalité, l'avenir de

l'institution. Sa réussite prouverait que le souci de la solidarité internationale, la répudiation de la violence, la renonciation aux ambitions conquérantes, la volonté de ne plus recourir qu'à la conciliation et à l'arbitrage pour régler les conflits internationaux, avaient désormais pris racine dans la conscience des peuples. Son échec montrerait, au contraire, que ceux-ci, encore animés par la passion nationale, voire nationaliste, n'étaient pas mûrs pour les idées nouvelles, ne les acceptaient qu'à demi et avec méfiance et persistaient à ne compter que sur eux-mêmes, et sur la force, pour assurer, non seulement leur défense, mais encore la satisfaction de prétentions, jugées par eux légitimes. La Conférence, qui devait être la pierre de touche de la Société des Nations, en fut, en réalité, la pierre d'achoppement.

A l'entreprise avortée du désarmement, succéda le retour à une course des armements, aggravée par la politique arrogante et menaçante des régimes fascistes, et sanctionnée, finalement, par une deuxième guerre mondiale, où cette fois, fut violée la neutralité des Pays-Bas, en même temps qu'était envahie la France. Aurait-il pu en être autrement ? L'O.N.U., ou l'U.N.O., héritière de la Société des Nations, sera-t-elle plus heureuse que sa devancière ? Nous voulons nous en persuader, ne rien négliger, en tout cas, pour que l'avenir ne soit pas la simple répétition du passé et la rechute dans les mêmes fautes. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il faut plus de temps et de patience que l'on ne pensait pour changer les mœurs des hommes et que la raison n'est pas toujours, n'est pas souvent le guide impérieux de leurs actes. Nul doute que le Jonkheer Loudon ne l'ait constaté et que, dans la pureté et la bonté de son cœur, il n'en ait souffert, comme nous en avons souffert, et en souffrons, nous-mêmes.

Du moins, pendant les vingt et une années qu'il a passées à Paris, en qualité de représentant diplomatique des Pays-Bas, John Loudon a-t-il eu la satisfaction de se voir apprécié et aimé des Français, autant que de ses compatriotes, nombreux dans notre capitale, et qui l'appelaient « le père de la Colonie ». Il n'a jamais caché l'inclination, l'indulgence qu'il ressentait envers la France. Il en a donné maints témoignages, déployant

les efforts les plus assidus pour rapprocher son pays du nôtre. Le Gouvernement français a tenu à l'en remercier en lui décernant le grand Cordon de la Légion d'honneur. Pendant la période de l'entre-deux-guerres, on lui doit d'avoir organisé plusieurs expositions d'art hollandais, fait entendre le célèbre orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, reconstruit, en un temps record, le remarquable pavillon des Indes Néerlandaises, détruit par un incendie, à l'Exposition de 1931, et donné un relief éclatant à la participation des Pays-Bas à l'Exposition universelle de 1937. Erudit, cultivé, musicien, il plaisait, autant qu'il se plaisait, dans les milieux intellectuels et artistiques de la capitale française. Il n'y comptait que des amis.

J'ai bénéficié, moi-même, de son amitié. Je n'ai jamais rencontré d'homme plus affable, plus courtois, plus généreux, plus compréhensif, plus sensible. Il était le type accompli d'une génération qui vivait moins confortablement que celles qui l'ont suivie, mais qui, pourtant, avait plus de savoir-vivre, plus de délicatesse et de politesse, qui plaçait très haut, plus haut que les éclats du jazz, les raffinements de l'art de la conversation, où elle excellait. Je ne saurais, sous ce rapport, séparer le souvenir du Jonkheer Loudon de celui de son épouse, en tous points digne de lui, et qui formait avec lui un couple attrayant et charmant, dont l'hospitalité cordiale mettait chacun à l'aise et était recherchée, comme l'est, aujourd'hui, celle du baron et de la baronne de Boetzelaer.

A toutes ses qualités John Loudon joignait l'humour, la bonhomie, une certaine malice de bon ton.

J'ai déjà raconté, pour souligner cet aspect de sa nature, le tour innocent qu'un jour, il nous joua. C'était en été. Nous étions réunis à quelques-uns dans le jardin de sa belle résidence, sous un arbre, pour prendre le café, après déjeuner. Et, tout à coup, voici qu'un rossignol se mit à chanter, avec une ardeur, une conviction, une sûreté étonnantes. Et nous, de nous émerveiller d'une virtuosité qui se manifestait à point nommé, pour l'enchantement de nos oreilles. Quand il eut bien joui de notre surprise et de nos exclamations, le maître de maison nous avoua

qu'il avait perché sur l'arbre un oiseau mécanique. Je n'ai jamais oublié cette petite attrape, qui avait si bien réussi. Je m'en suis souvenu, récemment, en lisant les poèmes de Minou Drouet et en me demandant, à leur sujet, s'ils étaient le chant d'un oiseau mécanique, ou celui d'un rossignol véritable.

La critique historique et littéraire moderne s'applique trop souvent à diminuer les grands hommes et à les rapprocher de nous par l'exposé de leurs faiblesses. C'est aller contre l'intérêt des peuples.

Une nation cohérente et consciente d'elle-même doit être reconnaissante à ceux qui ont consacré leur existence à son service et qui l'ont bien servie. Elle a besoin de modèles, que la jeunesse révère et qu'elle brûle d'imiter. John Loudon est pour ses compatriotes, et pour les nôtres aussi, l'un de ces modèles.

D'avoir rappelé en ce lieu son image par un buste que les jeunes habitants de cette maison auront désormais sous les yeux, est une heureuse initiative, dont l'auteur, ou les auteurs, méritent d'être félicités.

Avec eux nous saluons en John Loudon la mémoire, toujours vivante dans nos cœurs, d'un homme de bien, d'un gentilhomme qui fut un grand citoyen néerlandais.

André François-Poncet,
*de l'Académie Française.*

---

# LETTRES DE HENRI BEYLE A FRÉDÉRIC QUILLIET
## provenant des Archives du Consulat Général de France à Florence

1. — Arch. des Aff. étr. : orig. autographe.

Civita-Vecchia, le 30 juin 1831.

Monsieur, la question du drapeau est fort délicate. Il faut ne pas blesser une puissance amie ; il faut en même tems ne pas créer de précédent contre notre droit. Je vous conseille, Monsieur, d'écrire à ce sujet à S.E.M. l'Ambassadeur bien autrement à même que moi, et par ses lumières et par la haute confiance dont il est investi, de vous guider sûrement.

Vous voyez, Monsieur, que je réponds à votre lettre du 25. M. Léoni m'adressait des lettres divisées en 3 colonnes :

*Choses sûres et que j'ai vues. Faits entièrement probables. On dit.*

Je vous prie, Monsieur, de suivre ce mode de communication quand vous saurez quelque nouvelle. Je dois des rapports à S.E.M. le Ministre des Affaires étrangères les 1, 11 et 21 de chaque mois. Ces jours-là un batiment à vapeur allant à Marseille *en 4 jours* passe à Civita-Vecchia. Son Excellence reçoit ainsi nos rapports le 9$^{e}$ jour.

Si vous voyez M. Léoni annoncez-lui que je vais lui envoyer un premier à compte de 40 écus sur ses déboursés.

Vos lumières et votre zèle vous donnent, Monsieur, une sorte de surveillance morale sur tout ce qui peut intéresser le gouvernement du Roi d'Ancône à Bologne et Rimini. Cherchez à tout savoir !

J'avais préparé des instructions très détaillées sur la façon de tirer des lettres de change sur moi pour les besoins des vaisseaux du Roi. *L'Armide* n'étant pas à l'ancre devant notre port et ne vous demandant pas de la viande fraîche l'envoi de ces instructions est moins pressé. M. Jullien, agent consulaire et banquier à Rome vous recommandera à une maison d'Ancône. Vous vendrez vos lettres de change à cette maison dans le cas seulement où elle vous les payera plus cher qu'une autre.

Voici une ancienne lettre sur le choléra-morbus qui m'arrive aujourd'hui.

En général il n'est pas mal de rappeler de tems en tems aux négocians de votre arrondissement qu'il n'est pas prudent de se présenter dans les ports de France sans les visas des agens consulaires français.

Avertissez par un avis publié suivant les formes d'usage que l'importation d'armes et munitions de guerre est prohibée par le gouvernement du Roi à Alger et dépendances.

Ecrivez moi sur du petit papier et mettez l'adresse suivante : all Consolato di Francia in Civita-Vecchia.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.



2. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe* (*au verso*) *:* Monsieur, Monsieur Frédéric Quilliet, vice-consul de France, Ancône.

Civita-Vecchia, le 6 juillet 1831.

Monsieur, par le prochain courrier j'aurai l'honneur de vous adresser des instructions sur la manière de vous procurer de l'argent pour les dépenses de la Marine. Vous tirez sur moi en ayant soin d'augmenter la dépense réelle de 3 p. %. Cette augmentation fait face à la retenue de trois pour cent des Invalides de la Marine. Vous vendez la lettre de change tirée sur moi ; un maison d'Ancône qui correspond avec Mr P. Jullien, agent

consulaire de France à Rome, sera celle qui probablement vous payera le mieux vos lettres de change.

Je crois savoir que ni le briq ni la frégate ne doivent s'arrêter à Ancône. Ces bâtiments, ce me semble, ne peuvent, vu la chaleur de la saison, prendre de la viande fraîche que pour un jour ou deux. Ne devant pas résider à Ancône, cette dépense ne peut être bien considérable.

Quant aux filetz, mon prédécesseur et moi avons été attrapés par les gens qui citent le motu-proprio du 20 janvier 1820, je crois.

Avant de rien payer je vous engage, Monsieur, à vous faire représenter ce motu-proprio et à bien comprendre ce qu'il alloue aux filetz.

Les frais de service de Mr Léoni montent pour le 2nd trimestre de 1831 à environ 30 écus. Celà, je peux le payer ; j'ai pris la gestion en avril. Par conséquent c'est à Mr le baron de Vaux, mon prédécesseur, que M. Léoni doit s'adresser pour les frais de service du 1er trimestre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

Adresse : all consolato di Francia, in Civita-Vecchia.
Ecrire sur du petit papier.

⁂

3. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe* (*sur une feuille séparée*) *:* All ornatissimo signore, il signore Frederic Quilliet, vice-console di Francia in Ancona.

*Cachet :* Luglio 12, Ancona.

Civita-Vecchia, le 8 juillet 1831.

Monsieur, aussitôt que vous aurez été confirmé par S.E.M. le Ministre des Affaires Etrangères, vous serez porté sur le tableau des consuls et vice-consuls de France que le ministre des

Affaires Etrangères adresse au ministre de la Marine et qui se voit de tems à autre imprimé dans les annales de la Marine. Alors je ferai connaître votre signature à S.E.M. le Ministre de la Marine. Jusqu'à cette époque, j'espère fort rapprochée, il sera convenable que vous tiriez sur moi pour les dépenses de la Marine.

Elles ne doivent pas être considérables à Ancône où les batimens sous les ordres de M. Parceval ne doivent, ce me semble, passer que 24 ou 36 heures. Je ne vous demande pas, Monsieur, les rapports de haute politique que vous pourrez adresser à l'ambassadeur du roi à Rome, mais vous devez m'adresser des rapports sur tous les autres objets du service et me faire parvenir les nouvelles qui peuvent intéresser le ministère des Affaires Etrangères. Je les adresse à S.E. les 1, 11 et 21 de chaque mois.

Vous auriez dû, Monsieur, me faire connaître l'arrivée du briq, la demande de vivres viandes pour 5 jours, la dépense présumée de 900 f. par mois. Je vous serai obligé de ne pas manquer à ce soin à l'avenir.

Je vous prie de classer les nouvelles quand il vous en parviendra en 3 colonnes, comme fesait M. Leoni :

choses sûres et vues par moi,
evénemens regardés comme certains par les gens sages,
simples on-dit.

En classant ainsi les nouvelles la personne qui écrit pense mûrement au degré de probabilité.

Vous avez sans doute conclu un petit marché avec M. Bourbon d'Ancône. Il faut environner ce marché de publicité et appeler autant que possible la concurrence. Il conviendra de l'appuyer, en m'en envoyant copie, de la mercuriale du prix de la viande dans la semaine ou la quinzaine qui aura précédé. Je ne conçois pas que le pilote du port d'Ancône vous demande un écu par jour. Prenez garde à être pris pour dupe par ces gens-là. Faites vous montrer l'article du *motu proprio* du 21 janvier 1820, je crois, qui porte la taxe de leurs travaux. Vous ne devez payer les filets que sur un état signé d'eux et certifié par

le capitaine du port. Il s'agit de savoir indirectement si ce capitaine, comme je l'espère, est honnête homme ou partage avec les pilotes.

Si par hasard vous appreniez, Monsieur, que la crainte du *choléra* fait suspendre la foire de Sinigaglia, avertissez m'en sur le champ ainsi que MM. Jullien à Rome et Diotalevi à Rimini, avec prière à ce dernier de communiquer la nouvelle aux négocians français de Venise et Milan qui pourraient traverser son arrondissement.

Je vous engage, Monsieur, à voir à son passage à Ancône M. Lucas, directeur des douanes que le gouvernement de Sa Sainteté envoie à Sinigaglia. C'est une des grandes capacités financières du pays. M. Lucas s'est chargé d'un livret des phares pour vous, Monsieur.

Agréez mes saluations empressées.

H. Beyle.

⁂

4. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* Monsieur, Monsieur Frédéric Quilliet, vice-consul de France — Ancône.

*Cachets* : Roma
: Luglio 19, Ancona.

Civita-Vecchia, le 15 juillet 1831.

Je vous engage, Monsieur, à bien prendre garde de faire des dépenses que par la suite les ministres ne voudraient pas allouer dans nos comptes. Songez que les bureaux sont fort sévères.

Quant aux dépenses pour la Marine vous devez toujours mettre votre responsabilité à couvert en demandant des pièces signées par la partie prenante et toujours visées par le commandant.

Je crois savoir que la frégate et le briq ne devaient passer que 24 heures à Ancône. Comment se fait-il que vous soyez dans

le cas de faire fournir de la viande fraîche pour dix jours par exemple ? Vous me devez un compte journallier de vos dépenses de ce genre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

*Page suivante de la même lettre :*

Rome, le 16 juillet 1831.

Je vous ouvre, Monsieur, un crédit de 350 écus. J'engage Mr Jullien à vous les faire passer s'il est possible par l'entremise d'une autre maison que celle que vous accusez de manque de politesse. Tâchez de recueillir des pièces *bien en règle* pour justifier la dépense de 500 écus que vous annoncez à Mr Jullien. Vous auriez dû me prévenir de tout cela.

Songez que s'il manque une signature à une des pièces, M. le ministre de la Marine refusera de l'admettre ; il faudra ensuite écrire à Toulon, à Brest etc. pour avoir la signature qui manque.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

*Barré :* P.S. — M. Jullien me donne avis que vous avez pris 200 écus chez son correspondant d'après le crédit que je vous avais ouvert.

*Le reste a été conservé :* Donnez moi avis de chaque levée de fonds effectuée par vous, Monsieur. Indiquez-moi en même tems l'emploi que vous en avez fait.

M. Casimir Périer a été nommé à Paris dans 3 arrondissemens. MM. Jars et Dugas-Monbel sont élus à Lyon. Sur 35 députés connus le 16 au matin à Rome, 20 ou 25 pensent comme M. Périer. Annoncez cette nouvelle à Son Eminence et à vos collègues de Ravenne, Rimini, etc. Faites connaître cette nouvelle à la foire de Sinigaglia.



5. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe (au verso du Modèle)* . Monsieur, Monsieur Frederic Quilliet, vice-consul de France à Ancône — Ancône.

*Cachets* : Roma.
: Luglio 21, Ancona.

Rome, le 19 juillet 1831.

Monsieur, je vous ai ouvert

un 1er crédit de 200 écus romains
un 2nd crédit de 350 écus romains

D'après votre lettre présente, du 16 juillet, adressée à M. Jullin, qui me la communique, je me détermine à vous ouvrir un nouveau crédit de cent cinquante écus — 150.

Ainsi vous aurez reçu et dépensé 700 écus romains.

Pour cette somme je vais tirer des lettres de change sur M. le Payeur des dépenses centrales du Trésor à Paris. S.E. désire que chaque lettre de change tirée par les consuls ait rapport seulement à un genre de dépense. Ainsi

1° Qu'avez vous dépensé pour pilotage ?
2° pour fourniture de viande fraîche ?
3° pour frais de table ?
4° pour solde ?

Je vous engage, Monsieur à m'envoyer sans délai, l'état de dépense de 700 écus romains que j'ai demandés pour vous à M. Jullien. Cet état indiquera les diverses matières de dépenses par *articles séparés*. Vous remarquerez que dans tout ceci M. Jullien agit comme banquier et non comme *agent consulaire*. Il ne vous a fourni de traites que d'après les crédits que je vous ai ouvert(s) chez lui. Tous ces crédits successifs je les ai ouverts d'après vos lettres que M. Jullien m'a communiquées. Il conviendra que vous m'écriviez directement pour les sommes dont vous aurez besoin, ce qui n'empêchera nullement que vous n'écriviez dans le même sens à M. Jullien.

Je vous recommande de nouveau, Monsieur, d'environner vos marchés de toute la publicité possible, de faire signer vos pièces comptables par les agens et par le commandant de chaque bâtiment. Si vous manquez à l'une de ces formes exigées, lors du règlement de mon compte avec S.E. le Ministre de la Marine la pièce sera rejettée.

Je vous engage à ne faire désormais aucun payement de 50 écus ou aucun marché montant à peu près à la même somme sans m'en donner avis dans les 24 heures.

Si M. Jullien ne m'eut pas communiqué vos lettres, le crédit de 350 écus et celui de 150 eussent pu être retardés de plusieurs jours. Vous sentirez, Monsieur, que la marche suivie n'a pas été régulière. Vous me devez avis de toutes les dépenses faites et avis également de toutes les dépenses que vous prévoyez devoir faire dans un avenir peu éloigné.

Ces dépenses devront toujours être divisé(e)s en articles séparés, par exemple pilotage, vivres, solde, frais de table, etc.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

Modèle :

J'ai dépendé 700 écus, savoir :

Pilotage

Le pilote a exigé un écu par jour de Rimini à Ancône

Voir les etats de detail visés par M. le capitaine du port.

Vivres

Je vous ai transmis le marché suivant lequel ...... livres de viande à ...... cents écus ont été fournies à ...... etc.

(détail des pièces justificatives envoyées à l'appui, en annonce de ces pièces si elles ne sont pas jointes à la dépêche).

Frais de table

MM. ...... ont réclamé ...... écus de frais de table. Voici leurs reçus visés par ...... et par ......

Solde. MM. ...... ont réclamé (même détail)

Séparer absolument chaque genre de dépense.

⁂

6. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* All' ornatissimo signore, il signore Frederic Quilliet, v. console di Francia in Ancona — Ancona.

*Cachets* : Roma
: Luglio 26, Ancona.

Civita-Vecchia, le 20 juillet 1831.

Monsieur, vous n'avez pas saisi la prière que je vous ai adressée relativement à l'apparence extérieure des lettres que vous me faites l'honneur de m'adresser.

Les lettres de *pure comptabilité* peuvent être sur du grand papier et adressées en français à mon nom.

Les lettres qui portent des nouvelles doivent toujours être

sur du petit papier à lettres
avec l'adresse en italien et
la mine vulgaire

Vous devez comprendre pourquoi.

Vous devez avoir reçu de l'argent. Donnez-moi le plus vite possible l'état des dépenses en les divisant en chapitres distincts : pilotage, vivres, frais de table, solde, etc.

S.E. désire que les lettres de change tirées par moi sur M. le Payeur des dépenses centrales du trésor soient relatives chacune aux dépenses d'un seul chapitre.

Pénétrez-vous bien de cette disposition ; elle est avec la retenue de 3 % la base de nos relations avec le ministère de la Marine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

*Sur la même double feuille.*

Rome, le 23 juillet 1831.

Je vous remercie, Monsieur, des pièces intéressantes que je trouve jointes à votre lettre du 19 juillet.

Envoyez-moi sans délai l'état des dépenses faites par vous *jusqu'au jour où vous écrirez* pour

1° Pilotage
2° Vivres
3° Solde
4° Frais de table

Vous avez tort de vous plaindre de M. Jullien qui sert bien depuis 20 ans et qui à votre égard, Monsieur, *n'est que banquier.*

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

***

7. — Arch. Aff. étr. ; orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* Monsieur, Monsieur Frédéric Quilliet, v. consul de France, Ancône.

*Cachets* : Roma
: Luglio 28, Ancona.

Civita-Vecchia, le 25 juillet 1831.

Monsieur, j'ai consulté Son Em^ce Mr l'ambassadeur du roi auprès du St Siège sur la question de savoir s'il convenait de célébrer dans les établissements consulaires de France l'anniversaire des journées de Juillet par quelques démonstrations extérieures. Son Excellence a pensé que, vu l'état peu tranquille du pays, il convenait de s'en abstenir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

***

8. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

(fin juillet 1831)

Monsieur,

La frégate et le briq ont dû quitter Ancône. Je vous serai obligé de m'envoyer sans délai le compte de toutes les dépenses effectuées par vous, Monsieur, en l'appuyant de pièces justificatives.

Agréez mes salutations empressées.

H. BEYLE.

***

9. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* Monsieur, Monsieur Frédéric Quilliet, v. consul de France — Ancône. *Et de biais :* le Consul de France dans les Etats Romains.

*Cachets* : Roma
: Agosto 4, Ancona.

*Ecrit en marge :* Traite de 267 écus.

Civita-Vecchia, le 1er août 1831.

Monsieur,

Un premier examen me semble prouver que les pièces de comptabilité de la dépense occasionnée par *l'Armide* et *la Cigogne* sont en règle. Je les trouve duement revêtues des signatures des officiers comptables et du commandant.

Vous avez dépensé, Monsieur :

| | | |
|---|---|---|
| pour *l'Armide* | 752 écus Romains | 22 |
| pour *la Cigogne* | 214 — | 82 |
| | 967 | 04 |
| Vous avez reçu de moi : | 700 | |
| | 267 04 | |

Il vous est dû, Monsieur : 267 — 04

Je vous envoie ci-joint une trainte de 267 écus payable le 9 août par M. Giovanni Maggi. Ainsi, à une très petite fraction près, les comptes de l'Armide et de la Cigogne sont soldés. J'espère que les bureaux de la Marine ne trouveront rien à critiquer dans les pièces comptables. Jusqu'à cette épreuve définitive nos comptabilités avec ce ministre m'inspirent toujours un peu de crainte.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

***

10. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse non autographe au verso :* A Monsieur, Monsieur Quilliet, vice-consul de France à Ancône.

*Cachets* : Roma
: Ancona, settembre 17.

Civita-Vecchia, le 14 septembre 1831.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre de change de soixante écus. C'est à peu près le montant de vos déboursés.

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez. Vous m'avez annoncé officiellement une nouvelle fort importante qui ne s'est pas confirmée. Heureusement je ne l'avais pas transmise à S.E. M. le Ministre des affaires étrangères.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

***

11. — Arch. Aff. étr. : orig. signé. Texte de la main de L. Tavernier.

*Adresse (de la main de Tavernier) au verso :* A Monsieur, Monsieur Frédéric Quilliet, vice-consul de France à Ancône.

*Cachets* : Civita-Vecchia
: Settembre 20, Ancona.

Monsieur,

Je vous remercie, Monsieur le vice-consul, des nouvelles que vous me donnez par chaque occasion et je vous recommande la continuation surtout si en aviez relativement au choléra-morbus. S.E. le ministre des Affaires vient de m'écrire à ce sujet demandant les renseignements les plus clairs sur la marche de cette maladie.

J'aime à croire que vous avez reçu les 60 écus que je vous ai envoyé(s) et sans autre pour le moment, je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

P.S. — Veuillez bien faire acheminer l'incluse pour Corf(o)u.

***

12. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* All'ornatissimo signore, il signore F. Quilliet.

*Cachets* : Civita-Vecchia
: Settembre 22, Ancona.

Civita-Vecchia, le 17 septembre 1831.

Monsieur,

Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur les mesures prises contre le choléra-morbus.

J'ai écrit au ministre sur cet objet, mais je n'ai pas osé transmettre à Son Excellence le fait suivant que vous me donnez comme certain :

*Par dispositions supérieures du gouvernement vénitien, tous les individus ou effets provenant de l'Helvetie, Piémont, Sardaigne et gouvernement du Pape se devront retirer aux confins du susdit gouvernement vénitien et se reporter à l'étranger. On prévient qu'alors les individus et les marchandises qui partiront par mer seront munis d'un certificat sanitaire.*

Partiront des ports de l'Etat romain ? ou des ports du gouvernement de Venise ? Manque de clarté !

*Le magistrat ordonne de plus à ses subalternes tout le long de la côte d'obtempérer dans ce sens à toutes demandes de capitaine ou patron. Les départs d'individus, d'effets, de marchandises par terre seront munis d'un certificat délivré par les gonfaloniers respectifs et l'ordre s'étend à ce que les subalternes puissent au besoin délivrer ainsi ces certificats.*

Quel magistrat ? écclésiastique ou du gouvernement de Venise ?

Je vous recommande la plus grande clarté dans l'énoncé de votre pensée.

Dans un moment où le gouvernement reçoit tant de nouvelles fausses ou du moins exagérées, je désire vivement que ma correspondance ait le mérite d'être nette, précise, claire. La nouvelle de l'entrée des 10.000 hommes doit vous mettre en garde contre les rapports exagérés. Son Excellence demande à être informée tous les dix jours fort exactement de ce qui a rapport au choléra.

Par une circulaire en date du 17 août, Son Excellence M. le ministre des Affaires Etrangères ordonne que les agens français à l'étranger ne correspondent directement avec les autorités établies en France ou des particuliers que dans des cas de *nécessité urgente.*

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

P.S. — Ecrivez-moi sur du petit papier et avec une adresse italienne.

⁂

13. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse au verso (de la main de Tavernier) :* A Monsieur, Monsieur F. Quilliet, v. consul de France à Ancône.

*Cachets* : Civita-Vecchia
: Settembre 24, Ancona.

Civita-Vecchia, le 18 septembre 1831.

Monsieur,

La Cour des comptes vérifie toutes les dépenses des Affaires Etrangères. Il est donc nécessaire que chacune de ces dépenses soit justifiée autant que possible. Chaque mois, M. le Directeur des Postes de Civita-Vecchia me donne un reçu des frais de poste payés par le chancelier de ce consulat. Je vous engage, Monsieur, à m'envoyer à la fin des trois premiers mois de votre exercice les reçus de M. le directeur des Postes à Ancône. Ce reçu devra être dressé d'après le modèle ci-joint (1).

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

***

14. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe. (2)

*Adresse sur une feuille volante (main de Tavernier) :* A Monsieur, Monsieur Frederic Quilliet, v. consul de France — Ancône.

*Cachets* : Civita-Vecchia
: Ottobre 13, Ancona.

Civita-Vecchia, le 9 octobre 1831.

Monsieur,

Je n'ai dépensé pour frais de service pendant le 3e trimestre de 1831 que 56 écus romains. Vous avez dépensé 57 écus. Je crains que les bureaux du ministère n'approuvent pas une dépense qu'ils trouveront peut-être forte. Vous portez pour frais

(1) Ce modèle est perdu.
(2) Cf. la copie publiée par Martineau, *Corr. de Stendhal,* VII, pp. 236-237.

de bureau, registres, papiers, 26 écus. Il s'agit de justifier cette dépense par des reçus en bonne forme. Vous savez, Monsieur, que les comptes des consulats passent à la Cour des comptes. Cette Cour rejette toute dépense non appuyée par une pièce régulière. Je vous engage en conséquence à me faire parvenir.

1° pour les registres, pour le papier et autres fournitures de bureau le reçu du papetier.

2° pour les frais de bureau proprement dits le reçu des commis extraordinaires employés par vous.

A l'avenir je vous prie de joindre à chaque état de frais les reçus en *bonne forme*. Je vous engage à viser et signer chacun de ces reçus.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

P.S. — Je désirerai, Monsieur, que les états de commerce et de navigation que vous devez envoyer tous les six mois fussent établis suivant le modèle que mon prédécesseur, M. le baron de Vaux, a fait parvenir le 26 novembre 1828 à M. le vice-consul d'Ancône. S.E. tient beaucoup à l'exactitude de ces envois, comme *agent commissaire*. C'est notre premier devoir (1).

⁂

15. — Arch. Aff. étr. : orig. signé, texte de la main de Lysimaque Tavernier ; quelques corrections de Beyle indiquées en italique.

Civita-Vecchia, le 26 octobre 1831.

Monsieur,

Votre honorée du 20 courant m'apporte les pièces au soutien des dépenses du bureau. Mes états de frais de service ayant été envoyés au ministère depuis le 11 je garderai ces pièces en cas de contestation. Elles sont rédigées dans les formes voulues sauf la réduction de la monnaie du pays en francs, opération

(1) A cette lettre Lysimaque Tavernier a ajouté une « Note pour Mr Paul », dans laquelle il traite de la forme à donner aux Etats de commerce et de navigation.

nécessaire et vivement recommandée par la division de la Comptabilité pour toutes les dépenses que les consuls sont dans le cas d'effectuer, soit pour le Département des Affaires Etrangères, soit pour le service de la Marine. A cet effet vous vous servirez du change de 18 2/5 bayocs pour 1 franc, soit 92 bayocs pour la pièce de 5 francs ou 100 sous.

Votre paquet contenait aussi un modèle des états de commerce ; c'est bien celui que je demandais. Vous dites, Monsieur, qu'une nouvelle circulaire de M. de Vaux postérieure à celle de 1828 transmit de nouveaux modèles. Cette nouvelle disposition de mon prédécesseur, loin de révoquer les modèles antécédents, n'avait d'autre but que celui d'observer à MM. les agents les erreurs que chacun commettait dans la rédaction des Etats :

« Mi sono accorto di diverse ommissioni per parte dei signori vice-consuli e agenti, i quali al mio ramarico hanno reso imperfetto il mio lavoro e, dovendo rimediare a tal sconcerto, ho scopo di segnalare a ciascuno di questi signori le mancanze di che ho ragione di lagnarmi.

« Il signore vice-console d'Ancona omette li prezzi approssimativi di ogni specie di merce. Il signore agente di Roma non mette ne peso nelle quantitá ne valute. Il signor agente di Porto d'Anzo... (etc) »

En prenant la gestion du consulat en avril 1831 j'ai *vu* (1) que les états de commerce et de navigation de 1830 n'étaient point envoyés au ministère. Je me suis occupé à l'instant de ce travail important et les états d'Ancône m(e) (l)'ont facilité beaucoup. Le renversement des colonnes dont vous parlez a bien eu lieu et la quotité de chaque article portée à sa colonne respective dans le tableau général, et le principal but a été accompli. Mais, si je n'ai pas cru annexer aussi les états d'Ancône tels et quels, c'est que, n'étant point rédigés sur le modèle de 1828, cette infraction, au lieu de remplir le but de M. Paul aux yeux du ministre, aurait peut-être rencontré un blâme. C'est dans l'intérêt de M. Paul que j'ai agi ainsi.

(1) Surchargeant le mot : relevé.

Je suis on ne peut plus sensible de la situation pénible de M. Paul. Je connais son zèle pour le service et les divers états que j'ai l'occasion de voir journellement rédigés par lui en font foi. Mais comment arriver à son secours ? J'écrirai à M. le vice-consul à Lorette pour lui demander des renseignements sur l'objet dont votre lettre fait mention. Je n'entrevois aucun espoir des Etablissements de St Louis à Rome, dont l'administration continue toujours sur le même pied, encore moins du Ministère des Affaires Etrangères, qui, à trois reprises différentes, a repoussé formellement toute proposition de ce genre. La dernière lettre du ministre est conçue en ces termes pour ce qui regarde le vice-consulat d'Ancône :

« Il m'est également impossible d'accueillir la demande que vous me faites d'une indemnité en faveur de M. Leoni, votre agent à Ancône, et que vous motivez sur la nécessité où il se trouve de payer un commis pour la rédaction des états de commerce et de navigation de sa résidence ainsi que pour l'établissement de sa comptabilité avec le Ministère de la Marine par suite des approvisionnements que prennent parfois dans ce port les bâtiments du roi.

« Les consuls ne doivent choisir pour leurs agents, Monsieur, que des personnes dont la position sociale et la fortune soient telles qu'elles acceptent ces emplois pour augmenter leur considération et non pour s'en faire un titre à solliciter de mon Ministère des gratifications ou des indemnités pécuniaires, et c'est dans cette classe que le Département a toujours pensé que se trouvait M. Léoni ».

et plus bas : « Il n'est alloué à cette agence que ses frais de correspondance.

« prince de Polignac »

Vous voyez, Monsieur, parce que je viens de transcrire ici (qu') il serait *inconvenant de revenir sur cet objet* (1). J'atten-

(1) Surchargeant ces mots : imprudent de toucher cette corde.

drai la réponse de Loretto et tout ce qui dépendra de moi je le ferai pour cet ancien serviteur, et vous pouvez en être persuadé.

Recevez, Monsieur le vice-consul, l'assurance de ma considération très distinguée.

H. BEYLE.

J'ai joint une petite observation dans le modèle que je vous renvoie et je vous recommande pour la fin de l'année.

***

16. — Arch. Aff. étr. : Orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* All'ornatissimo signore Quilliet, vice-console di Francia. Ancona.

*Cachets :* Roma
: Genaio 26, Ancona.

Civita-Vecchia, le 23 janvier 1832.

J'ai reçu, Monsieur, l'état de vos frais de service pour le dernier trimestre de 1831. Je ne sais si S.E. en ordonnancera le payement.

Une récente circulaire de M. Herard me donne avis qu'à partir du 1 janvier 1832 les frais de service de MM. les vice-consuls et agents consulaires et les miens ne doivent pas dépasser une somme totale de 250 francs par trimestre. Je traite Ancône plus favorablement que les autres vice-consulats en vous engageant, Monsieur, à ne pas dépasser pour vos frais de service la somme de *soixante francs* par trimestre. Je devrai rapporter sur mon traitement une perte de 900 francs par an même après avoir réduit ainsi les frais de service.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

***

17. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* Signor Frederic Quilliet, v. console di Francia, Ancona.

*Cachets* : Roma

: Febraio 9, Ancona.

Civita-Vecchia, le 6 février 1832.

Je n'ai pu obtenir, Monsieur, aucune augmentation pour les frais de service. Mille francs doivent suffire pour le consul, les 6 vice-consuls et les 7 agents consulaires. Sur cette somme doivent être payés les grands états descriptifs de la foire de Sinigaglia.

Tâchez d'obtenir quelques frais de service auprès de l'ambassade.

J'ai eu l'honneur de vous envoyer une avance cet été. Etablissez, je vous prie, vos comptes. En supposant que vos dépenses pour le dernier trimestre soient ordonnancées, me devez-vous quelque chose ou bien vous dois-je ?

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

H. BEYLE.

***

18. — Arch. Aff. étr. : orig. signé ; texte de la main de L. Tavernier ; corrections de Beyle indiquées en italique (1).

*Adresse autographe au verso :* All'ornatissimo signore, il signore Quilliet, v. console di Francia in Ancona.

Civita-Vecchia, le 17 février 1832.

Monsieur,

Il est malheureusement trop certain que les frais de service de tout l'établissement consulaire dans les états de Sa Sainteté sont réduits à partir du 1er janvier de cette année à mille francs. Je suis forcé pour l'intérêt de service, qui doit passer avant tout, de descendre au détail de la plus sévère économie. Cette écono-

(1) Cette lettre a été publiée d'après copie par M. Martineau, dans *Correspondance de Stendhal*, t. VII, pp. 269-271 (n °977) à la date erronée du 17 janvier.

Les variantes de l'original avec la copie sont minimes.

mie doit aller jusqu'à faire souffrir les intérêts de mes collaborateurs.

Vous réclamez, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 du courant, une somme de 5 piastres, soit 27 f. 17 c., pour vos frais de poste du mois de janvier. En supposant, comme il est naturel de le penser, que les dépenses en port de lettres du vice-consulat d'Ancône soient les mêmes pour tous les mois de l'année, la place d'Ancône seule et seulement pour les frais de poste prélèverait une somme de 326 f. 04 c. sur celle de 1000 francs qui doit pourvoir aux frais de poste et à tous les autres frais du consulat de Civita-Vecchia et ceux des cinq vice-consulats de Loreto, Rimini, Fermo, Pesaro et Ravenne, et de sept agences consulaires de Rome, Fiumicino, Porto d'Anzo, Terracine, Corneto, Montalto et Sinigaglia.

Le*s* dépense*s* que je dois payer avant tout *sont* celle*s* des états du commerce et de la navigation, celle*s* occasionnées par les états de la foire de Sinigaglia, etc.. J'entre dans tous ces détails, *Monsieur,* pour vous faire sentir que je ne puis allouer 326 f., 07 c. de frais de poste annuels pour le vice-consulat d'Ancône. En regardant bien à cette somme de 27 f. 17 c. déboursée par vous pendant le mois de janvier, j'ai lieu d'espérer, Monsieur, que vous vous convaincrez que ce ne sont pas les 4 ou 5 lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire pendant le mois de janvier et les deux ou trois que vous avez bien voulu me répondre qui ont occasionné ces frais. La plupart de(s) lettres que j'ai l'honneur de vous adresser sont affranchies par moi quand le bureau d'affranchissement est ouvert.

Il est possible que *ces* frais de poste de 27 f., 17 c. soient causés par votre correspondance avec Son Excellence Monsieur le ministre des Affaires Etrangères ou avec Son Excellence Monsieur l'ambassadeur du roi à Rome. Le consulat réduit, j'ai l'honneur de vous (le) rappeler, à cette somme insuffisante de 1000 francs, ne peut, ce me semble, supporter que les frais directement causés par lui.

Recevez, Monsieur le vice-consul, l'assurance de ma considération distinguée.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

19. — Arch. Aff. étr. : orig. signé. Texte de la main de L. Tavernier.

Civita-Vecchia, le 22 février 1832.

Monsieur,

Je viens de recevoir une lettre de S.E. Monsieur le ministre de la Marine qui me donne avis de l'appurement de mes comptes avec son département pendant l'année 1831.

Il est fort heureux, Monsieur, que dans une comptabilité si compliquée la Cour des Comptes n'a(it) trouvé dans mes états qu'une petite erreur de *deux centimes*.

Il est à désirer que nous emplo(i)ons tous nos efforts afin que notre comptabilité avec la Marine, s'il y en a lieu pendant l'exercice 1832, obtienne le même résultat que celle de l'année dernière.

Les états des recettes et des dépenses que vous m'avez envoyés pour les bâtiments de l'Etat, *l'Armide* et *la Cigogne*, étaient très bien au fond, mais ils n'étaient point rédigés selon le modèle voulu par le ministère et pour éviter des reproches j'ai dû reprendre tous vos états de dépenses et les dresser sur le modèle et selon la forme d'usage adoptés par les bureaux du ministère.

Voici un modèle (1) et que je vous prie de vous conformer le cas échéant.

Je vous recommande toujours la plus grande publicité et la concurrence la plus entière dans la conclusion des marchés.

Il faut agir le moins possible par urgence. Le Ministre n'admet guère cette excuse. Vous remarquerez que le franc est calculé à $18\frac{2}{5}$ soit 92 bayocs pour le cours de la pièce de 5 francs et l'écu romain à 5 f. 43 c.

Je vous engage, Monsieur, à vous conformer à ces bases et vous prie de recevoir les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

P.S. (*autographe*). — Voici un petit mot que je prie de remettre à M. Dittmer s'il passe par Ancône.

(1) Ce modèle manque.

20. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe. (1)

*Adresse (de la main de Tavernier) :* A Monsieur, Monsieur Frédéric Quilliet, v. consul de France — Ancône.

*Cachets* : Civita-Vecchia, affrancata.
: Marzo 4, Ancona.

Civita-Vecchia, le 29 février 1832 (2).

Je reçois Monsieur votre lettre du 25. Vous auriez dû me faire parvenir un récit de ce qui s'est passé sous vos yeux.

Vous m'annoncez avoir dépensé 763 écus. Je vous fais adresser par M. Jullien 800 écus correspondant à 4.280 francs.

Je vous engage à établir vos comptes avec beaucoup de soin en donnant à l'écu romain une valeur de 5, 43.

Je demande à S.E. M. le ministre des Affaires Etrangères de vous faire payer sur un fonds à part les faux frais qui seront occasionnés par l'expédition. Tenez donc, Monsieur, un compte à part pour les dépenses ordinaires et pour les dépenses extraordinaires occasionnées par l'expédition. Je ne puis pas faire payer celles-ci sur les 1000 fr. qui doivent servir à tant de choses.

Faites-moi connaître ce qui se passe sous vos yeux.

Je vous recommande, Monsieur, la plus grande publicité et la concurrence la plus étendue dans les marchés que vous serez dans le cas de passer. Rappelez-vous que tous les comptes dont vous rassemblez les élémens seront examinés par des bureaux accoutumés à la plus grande régularité et qui rejettent une pièce pour la plus petite irrégularité.

Envoyez-moi le plus tôt possible les pièces qui justifient chaque dépense afin que, si j'y apperçois des irrégularités, je puisse

(1) Publiée par M. Martineau, d'après une copie. Cf. *Corr.*, t. VII, pp. 282 et 283 (n° 984).

(2) En tête analyse de la main de Beyle : « Avis de l'envoi de 800 écus par M. Jullien ».

En marge Beyle a fait des calculs : il en ressort que les 800 écus, valant 4.280 francs, sont comptés au taux de 5 f. 35 l'écu, alors que Beyle engage d'autre part Quilliet à donner à l'écu romain une valeur de 5 f. 43 (ce qui pour 800 écus fait 4.344 frs).

vous les renvoyer pendant que les signataires sont encore à Ancône.

Faites moi connaître les noms de MM. les généraux, colonels, intendants militaires, payeurs et officiers généraux et principaux de la marine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

⁂

21. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe. (1)

*Adresse autographe :* M. Quilliet, vice-consul de France à Ancône.

Civita-Vecchia, le 2 mars 1832.

Je reçois, Monsieur, votre lettre du 28 février dernier. J'ai écrit à S.E. M. le Ministre des Affaires Etrangères relativement aux cinq écus de frais de poste payés par vous, Monsieur, pour le seul mois de janvier. J'ai adressé à S.E. l'état de M. le directeur de la poste à Civita-Vecchia, qui prouve que j'ai payé dix écus de port de lettres ou d'affranchissement pendant le même mois de janvier. Nous arrivons donc à une dépense de 15 écus par mois pour les seuls frais de poste. J'aurai encore à payer pour janvier les menus frais de 12 de mes collaborateurs. Je vous engage à adresser directement à S.E.M. le Ministre des Affaires Etrangères, l'état imprimé montant à (écus) 5, 14, 5, signé Alessandrini. Je reçois cet état aujourd'hui et n'ai pu le joindre à ma lettre.

J'en ai écrit une autre à S.E. M. le Ministre, pour représenter que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons dans ce consulat sont telles qu'aucune prévision n'a pu les calculer.

J'ai écrit dans le même sens à S.E. M. l'Ambassadeur du roi près le Saint-Siège. S.E. me répond avec sa bonté accoutumée « que les frais de service de M. Quilliet vont bien certainement dépasser les bornes étroites qui sont assignées pour mon

(1) Cf. la copie publiée par M. Martineau, dans *Corr.*, t. VII, pp. 283-287 (n° 985).

consulat ; S.E. est disposée à les faire supporter par son Ambassade ». Réclamez donc auprès de M. l'Ambassadeur auquel on ne fera pas de difficultés pour les dépenses qu'il aura jugé convenables. Sa haute position lui donne à cet égard une autorité que je n'ai point. Malgré mes réclamations, je crains bien que le budget de mille francs arrêté pour moi et mes treize collaborateurs ne soit point augmenté. J'en suis désolé pour les états de commerce et de navigation qui, après la protection des marines marchandes, sont l'essentiel de notre besogne.

D'après ce que S.E. M. l'Ambassadeur me fait l'honneur de m'écrire le 1er mars, S.E. a ouvert un crédit sur la maison Torlonia à M. le général de Cubières. C'est auprès de M. le général de Cubières que vous devez solliciter le paiement de tous les frais quelconques occasionnés par l'expédition. Dans le cas où M. le général de Cubières ne trouverait pas convenable de les acquitter, je vous engage à en solliciter le paiement auprès de l'Ambassade de Rome. Il est trop évident que notre petit budget de mille francs, sur lequel il faut prélever 15 écus ou 80 fr. 25 pour les frais de poste de janvier dans deux seulement des 14 résidences consulaires, ne peut payer les frais extraordinaires causés par l'expédition. Il ne peut m'être permis, sous aucun prétexte, de dépasser mon budget. M. le Général commandant l'expédition et S.E. M. l'Ambassadeur sont dans une position plus élevée et il ne leur sera point fait d'objections.

Pour être bien d'accord avec vous, Monsieur, sur le remboursement des dépenses, je vais transcrire ici un passage de la lettre de S.E. M. de Sainte-Aulaire, qui *doit nous servir de guide :*

« Je fais fournir directement à M. le Général de Cubières par la maison Torlonia, les sommes qui lui sont nécessaires. Cette manière me paraît plus simple. Les dépenses de l'expédition ne *seront pas confondues* avec vos frais de service ».

J'appelle toute votre attention, Monsieur, sur cette dernière phrase. Je vous prie de tenir deux registres séparés : sur l'un, vous porterez les petites dépenses auxquelles vous auriez dû faire face dans le cas où nos troupes ne seraient pas venues à Ancône. Dans le second registre, vous porterez, *à partir du 21 fé-*

*vrier,* toutes les dépenses, tous les faux frais auxquels notre expédition a donné lieu.

Je vais donner avis à S.E. M. le Ministre des Affaires Etrangères de l'établissement de ces deux registres. Je prierai S.E. de permettre qu'au premier mai je lui adresse *en original* le second de ces registres. Les bureaux seront ainsi convaincus de la réalité et de la nature des dépenses. Je vous engage, Monsieur, à ne pas dépenser un paul sans vous en faire donner un reçu bien en règle.

Annoncez-moi la formation des deux registres de dépenses dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir. J'enverrai votre lettre au Ministre.

Si vous prévoyez que quelqu'un de MM. les agents consulaires sur la mer Adriatique soit dans le cas de faire quelque dépense pour l'expédition, donnez-leur, je vous en prie, Monsieur, communication de ma lettre. Vous devez tous vos soins, tous vos moyens à l'expédition. Je n'ai pas besoin de vous demander du zèle. Le crédit ouvert sur la Maison Torlonia ou l'agent de la maison Rotschild, s'il arrive à Ancône, doivent solder tous les frais occasionnés par l'expédition.

Je vous prie instamment, Monsieur, de ne pas vous écarter des règles que je viens d'avoir l'honneur de vous rappeler.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. H. Beyle.

***

22. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse non autographe au verso :* All'ornatissimo signor, il singor F. Quilliet, v. console di Francia in Ancona. Ancona.

*Cachets de la poste* : Roma

: Marzo 8, Ancona.

Civita-Vecchia, le 4 mars 1832.

Monsieur,

J'apprends que la maison Rothschild doit payer toutes les dépenses de l'expédition. M. *Torlonia* paye en attendant l'arrivée d'un agent de la maison Rotschild.

M. le général de Cubières peut ordonnancer toutes les dépenses, *il est maître absolu.*

Pour ne pas embrouiller la comptabilité de l'expédition, je vous prie de réclamer de M. le général de Cubières le payement de ce que vous avez avancé. Il s'agit, je crois, de 763 écus. Je vous prie de ne pas toucher aux 600 écus que vous avez reçus de M. Jullien, de Rome. Il est essentiel que le consulat n'intervienne pas dans les payemens qui doivent être ordonnancés par M. le général de Cubières, lequel, je vous le répète, Monsieur, a tout pouvoir.

Vous devez tout votre zèle, tous vos moments aux troupes françaises. Vous devez tout faire pour elles, excepté payer. Car il y a 1° un fonds à part, 2° une ordonnance de M. le général en chef. La haute position de M. le général de Cubières lui donne tous les moyens de juger de la validité des dépenses.

Considérez, Monsieur, que l'argent que je vous envoie coûte fort cher au Gouvernement, car je tire des lettres de change que je vends à Rome et dans des circonstances peu favorables.

Rien de nouveau ici. Tout est fort tranquille.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. H. BEYLE.



23. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* Monsieur, Monsieur Quilliet, v. consul de France.

19 mars.

Monsieur,

Votre lettre ne répond pas à la question de la Marine. A quel taux veut-elle prendre les piastres ?

Veuillez demander une réponse écrite à M. Gallois. Portez à M. Gallois le mémento que je vous ai adressé hier. Demandez un ordre du jour pour la Marine qui fixe que depuis le débarquement jusqu'à tel jour la piastre a dû être prise pour ...... et depuis tel jour elle sera prise pour ......

Le taux m'est indifférent, mais terminons !

⁂

24. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

19 mars.

Monsieur,

Voici 3 lettres de change de fr. 5000 chaque — 15.000.

Faites le mieux de nos intérêts et remettez, je vous prie, l'argent qui proviendra de leur vente directement à M. le général de Cubières.

Agréez mes salutations. H. BEYLE.

***

25. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* Monsieur, Monsieur Quilliet, v. consul de France.

Ancône, le 19 mars 1832.

Monsieur,

Dans votre intérêt je trouve qu'il n'est pas régulier que vous gardiez chez vous une somme de 15.000 f. sans avoir aucuns des moyens de sûreté que les payeurs ne négligent jamais : par exemple une caisse et une sentinelle la nuit du moins. Si par malheur on vous volait, ce serait une vilaine affaire. Jamais nous ne pourrions convaincre le ministre de la réalité du vol. Je vous engage à lire ma lettre à M. le général commandant en chef. Comme réellement vous faites les fonctions de payeur, M. le général pourrait vous nommer payeur dans un ordre du jour. Alors vous auriez une sentinelle du coucher au lever du soleil. Ou bien vous pourriez chercher une chambre dans la maison habitée par M. le général. Dans ce local suffisamment gardé vous tiendriez votre argent.

Je vous engage à tenir note des lettres de change que vous négociez. Vous inscrirez à côté de la somme portée en francs dans la lettre de change *le taux* auquel elle a été négociée, le nombre d'écus et de baïoques qu'elle a produit, le nom du preneur, enfin le numéro de la lettre de change.

Conservez la présente lettre.

Agréez, Monsieur, les nouvelles assurances de ma parfaite considération. H. BEYLE.

26. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* Monsieur, Monsieur Quilliet, v. consul de France.

Ancône, le 23 mars 1832.

Monsieur,

Le service de M. Corradi comme fournisseur de la Marine a commencé le 24 février. Puisque nous avons de l'argent, il importe à notre considération de payer vite.

Je n'ai pas de copie du marché, mais il me semble que M. Corradi doit être payé en traites sur Paris. Est-ce à 30 ou à 60 jours de vue ?

Je demande à M. Simon, payeur, si sa présence ici ne doit pas changer le mode ordinaire des payemens de la Marine. Les consuls en sont chargés, mais parce qu'il n'y a pas de payeur dans les ports étrangers. Il me semblerait naturel qu'à Ancône tout fût payé par M. le payeur. Demandez à M. Simon ce que le ministre a décidé à cet égard.

J'insiste sur une chose : le prompt payement. Payer vite est à la fois de notre honneur et de notre intérêt.

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

H. Beyle.

Donnez, je vous prie, tous les renseignements possibles à M. Simon. Mettez (le) parfaitement au fait de tout ce qui se passe ici en matières de finance.

⁂

27. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

Rome, le 3 avril 1832.

Monsieur,

Je ne dois pas vous laisser ignorer que l'on m'a dénoncé le marché de la Marine comme *trop cher*.

On l'accuse de ne pas être en rapport avec le marché pour les troupes de terre. Envoyez-moi à Rome les mercuriales de

prix de la *viande* et du *pain* au moment de la conclusion du marché de la Marine.

Envoyez directement à Civita-Vecchia tout ce qui est relatif à la comptabilité de la Marine. Vous verrez le détail de l'*erreur* dans la lettre ci-jointe de mon bureau de Civita-Vecchia.

Il faut 163,228 dans l'état sommaire et non 153,58.

Mon bureau de Civita-Vecchia a l'ordre de refuser les lettres non affranchies ou qui ne proviennent pas de MM. les agents consulaires et vice-consuls.

Je suis assommé de paquets anonimes. Il est donc convenable que les lettres du 66e que l'on envoye à Civ(ita-Vecchia) soyent affranchies.

Présentez mes compliments à M. des Maisons, et priez-le de donner cet avis. Si l'on a envoyé des lettres non affranchies il faudrait m'en prévenir, car elles restent à la poste.

Je vous engage à traiter avec un peu plus de *sérieux* et de *tenue* les affaires de la Marine. En ne traitant les affaires que *par écrit* vous ne serez plus exposé à ce qu'on vous menace de vous envoyer 600 matelots. Un tel propos est contre la dignité de votre place. Soyez donc *sérieux* lorsque vous parlez d'affaires. Le genre plaisant est déplacé.

Présentez mes hommages à M. le général. La paix est plus assurée que jamais.

Dans les affaires d'argent il faut se donner le plus de témoins possible. Je vous prie de charger M. Samson (?) de la négociation des traites que je serai dans le cas de fournir pour la Marine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

Dites à M. le colonel Combes que j'ai été prendre congé de lui samedi matin. Il était absent.



28. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* Ornatissimo signore, il signore Frederic Quilliet, Ancona.

*Cachet de la poste :* Aprile 17, Ancona.

Rome, le 12 avril 1832.

Monsieur,

Je vous engage à adresser sans délai vos états de frais pendant le 1er trimestre de 1832 à M. Lysimaque. Nos états généraux sont faits ; il ne manque qu'Ancône.

Répondez, je vous prie, sans délai aux observations sur quelques irrégularités des états de la Marine. J'ai plaidé votre cause *financière* autant qu'il a été en moi. Il me semble qu'on fera pour vous, Monsieur, tout ce qui est possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. BEYLE.

Soyez assez bon, Monsieur, pour remettre ce reçu à M. Garet, officier payeur du 66e régiment.

Présentez mes compliments à M. le général Cubières et à M. de Caraman.

Soyez d'une prudence parfaite, autrement on appliquera à Ancône la quarantaine. Je vous prie de remettre ce billet à M. le général.

*A cette lettre est joint un reçu de 7500 francs, signé Garet, daté d'Ancône, le 16 mars 1832, et adressé à Beyle. Celui-ci le renvoie avec ces mots :*

M. Beyle fait ses compliments à Monsieur Garet et lui (renvoie) (1) ce reçu.



(1) Déchirure du papier.

29. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

*Adresse autographe au verso :* Monsieur, Monsieur Quilliet, v. consul de France. Ancône.

*Cachets de la poste* : Roma
: Aprile 26, Ancona.

Civita-Vecchia, le 23 avril 1832.

Monsieur,

Le 3 avril, j'étais prêt à envoyer au Ministère mes frais de service du premier trimestre de 1832.

Le 5 avril, je pouvais également adresser au Ministère le compte de la Marine.

Vous m'arrêtez par vos lenteurs. Or, je vous le demande, qu'avez-vous à faire ? Ce retard est fort désagréable. Tâchez donc d'apprendre un peu le métier que vous faites. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

***

30. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

Civita-Vecchia, le 26 avril 1832.

Monsieur, je consens avec peine à vous renvoyer les pièces de comptabilité de la Marine qui ne sont pas en règle. Dieu sait quand vous me les renverrez. Je vous engage à ne pas les garder plus de 5 jours. Ainsi les comptes que je devais adresser au Ministère le 2 avril ne partiront que le 2 mai. Je vous le demande, Monsieur, quel plaisir avez-vous trouvé à occasionner un retard si long et qui peut-être me vaudra des reproches mérités ? M. l'ambassadeur a envoyé ses frais de service le 5 avril.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

***

31. — Arch. Aff. étr. : orig. autographe.

Civita-Vecchia, le 30 avril 1832.

Monsieur,

Plusieurs fois j'ai eu l'honneur de vous prévenir que vous ne deviez pas tirer vous-même des traites sur M. le Payeur des dépenses centrales du Trésor à Paris.

Je vous engage à préparer ces traites d'après le montant des *pièces régulières* fournies par MM. les officiers de marine et par les fournisseurs. Vous m'adresserez ces lettres de change en me répondant qu'elles sont correctes. Vous me ferez parvenir *en même temps* les pièces bien en règle. Je signerai les lettres de change, probablement je prierai M. Simon de les négocier, vous recevrez l'argent et vous paierez.

Si vous ne comprenez pas cette marche, faites-moi vos objections. Je tâcherai d'être plus clair.

Voici des lettres de change en blanc.

C'est demain le 1er mai. J'aurais dû adresser le premier avril :

1° l'état des frais de service à M. le Ministre des Affaires Etrangères pour le premier trimestre de 1832.

2° le compte de la Marine à M. le Ministre de la Marine.

Vous ne m'avez pas envoyé les pièces nécessaires. Tâchez, Monsieur, de ne pas causer de plus longs retards. Je serais obligé de me plaindre au Ministre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Beyle.

***

32. — Arch. Aff. étr. : orig. signé. Texte de la main de L. Tavernier. Corrections et additions de la main de Beyle en italique.

*Adresse autographe au verso :* Monsieur, Monsieur Quilliet, v. consul de France à Ancône.

*Cachets de la poste :* Roma
: Maggio 5, Ancona.

Civita-Vecchia, le 2 mai 1832.

Monsieur,

J'ai sous les yeux votre lettre du 28 avril dernier par laquelle vous m'annoncez que vos frais de service du 1er semestre 1832 m'ont été envoyés depuis le 14 avril et que c'était votre lettre portant la même date et sous le n° 55/588 qui me les transmettait.

J'ai bien reçu à son temps cette lettre, mais je ne saurais jamais donner le titre d'Etat de frais de service d'un vice-consulat à une simple lettre d'avis telle que votre lettre du 14 avril qui ne contenait que trois reçus isolés. *J'ai cru* (1) que *vous* me faisiez l'envoi de ces reçus pour être remboursé un moment plutôt de cette dépense. *J'attendais* (2) toujours la prochaine arrivée de votre Etat général des frais de service en règle où doivent se rapporter les reçus isolés que (vous) m'avez envoyé (s).

Qu'aurait-on dit dans les bureaux du Ministère si j'envoyais vos trois *reçus* (3) isolés sans l'Etat indispensable qui doit constater que la dépense a été faite pendant le premier trimestre 1832, qu'elle monte à tant d'écus et francs tant et qu'ensuite le total de la dépense en francs et en toutes lettres certifié par le vice-consul ? *La Cour des Comptes eut rejeté comme irrégulier tout mon compte du trimestre.*

Au reste ce n'est point la première fois que vous m'envoyez des Etats de frais de service pour supposer que vous ne connaissiez pas la manière dont ces Etats doivent être rédigés. Votre Etat du 4e trimestre était conforme au modèle que je vous ai envoyé. Pourquoi, Monsieur, avez-vous négligé de faire autant pour le trimestre suivant ? et corriger par ce moyen un retard aussi sensible à l'envoi de mes Etats qui ne peuvent partir avant que vous vous soyez mis en règle !

J'attends cet Etat par le retour du courrier. Ayez la bonté de le rédiger sur le même pied que celui envoyé pour le 4e trimestre 1831. J'ose à espérer que vous aurez gardé copie dans

(1) *Surchargeant :* et que je croyais.
(2) *Surchargeant :* espérant.
(3) *Surchargeant :* paperasses.

votre chancellerie. Dans le cas contraire je vous transmets encore un nouveau modèle (1).

Vous devez avoir reçu les Etats de la Marine susceptibles à une révision. Tachez de me les renvoyer au plus tôt possible afin que je puisse les envoyer à Paris avec mon Etat des recettes et dépenses effectuées pour le service de la Marine.

Recevez Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

H. BEYLE.

*Rien n'est plus désagréable, Monsieur, que les retards que vous me causez. Pourquoi ne pas agir pour ce trimestre comme vous avez fait pour les trimestres précédents ?*

*Addition.* (2)

Civita-Vecchia, le 13 mai 1832.

Je ne puis que vous répéter, puisque vous m'y forcez, que vous n'avez pas droit de tirer des traites sur le trésor et qu'elles ne seront pas payées. Je vous l'avais dit et écrit pendant mon séjour à Ancône. Engagez les personnes qui ont pris ces traites à les retirer. Envoyez-moi les pièces en règle et je vous remettrai des traites valables.

J'ai, Monsieur, l'honneur, etc.

Le consul.

(1) Manque au dossier.
(2) Martineau, *Corr.*, t. VII, p. 309, publie d'après une copie de Lysimaque Tavernier au Registre de Civita-Vecchia, f° 37, une dernière lettre de Beyle à Quilliet datée du 13 mai 1832.

# LÉGION D'HONNEUR
## ET
# DIPLOMATIE

*Le présent article reproduit, avec quelques additions, une étude formant un chapitre de* Légion d'honneur, *in-quarto raisin, 164 pages, 16 lithographies d'après burins originaux de C.P. Josso, Pierre de Tartas, éditeur d'art, Paris, 1956.*

BIBLIOGRAPHIE

*Le livre de base est celui de Bonneville de Marsangy,* La Légion d'honneur, *in-folio 396 p., Henri Laurens, Paris, 1900, qui n'omet rien d'important à cette date sur le sujet. Des pages pénétrantes, érudites ou spirituelles ont été consacrées au rôle diplomatique des présents et décorations par Jules Cambon,* Le diplomate, *Hachette, Paris, 1926 ; Jules Jusserand,* L'école du diplomate, *Plon, Paris, 1934 ; le Comte de Saint-Aulaire,* Je suis diplomate, *Editions du Conquistador, Paris, 1954.*

*La Direction générale du Personnel, le Service des Archives, le Service du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères nous ont fourni avec grande obligeance de précieux renseignements allant jusqu'à la plus récente actualité. A leurs Chefs respectifs, MM. Raymond Bousquet, Amédée Outrey, Edouard de la Chauvinière, ainsi qu'à leurs collaborateurs, nous exprimons notre très vive gratitude.*

⁂

La diplomatie est une science par la somme de connaissances historiques et autres qu'elle exige, mais surtout un art, celui de négocier, de concilier les intérêts sans froisser les susceptibilités nationales, ni personnelles de l'interlocuteur. Il lui faut donc se présenter avec le sourire et chercher à le mettre ou à le rétablir au visage d'autrui.

Pour entretenir leur amitié, les souverains prirent de bonne heure l'habitude d'échanger des cadeaux, soit à l'occasion de leurs rencontres, soit aux soins des missions extraordinaires, des ambassades, qu'ils s'envoyaient les uns aux autres. La nature et la richesse des présents variaient suivant le donateur. François Ier et Louis XIV étaient munificents, Elisabeth I d'Angleterre économe, le Sultan du Maroc offrait des étalons de prix, le Saint-Père, d'après un vieil auteur, « n'était pas chiche de bénédictions, de médailles et d'indulgences qui sont des fruits du terroir ».

Quand, à partir de la fin du XVe siècle, les ambassades devinrent permanentes, l'usage s'établit que l'ambassadeur reçût, au moment de son départ, des présents. Le grand Roi et ses successeurs faisaient don de vaisselle d'argent et de leur portrait sur médaillon cerclé de diamants et suspendu à une chaîne en or. D'après *L'école du diplomate*, par Jusserand, le premier Président des Etats-Unis, Georges Washington suivit l'exemple de la chaîne, qui était plus lourde pour l'envoyé de la France Alliée. Les mœurs publiques admettaient également, au profit des ambassadeurs et négociateurs de traités, non seulement l'argenterie et la joaillerie, mais les espèces. Dès le début du XVIIe siècle, un moraliste de la diplomatie, Hotman, dénonçait les abus possibles, notamment au cas de pensions qui lui paraissaient entraîner « soupçon de trahison ». Mais la pratique ne prit fin qu'avec le XVIIIe siècle. Encore, Talleyrand, au début du XIXe, se montra-t-il, sous ce rapport, homme d'ancien régime.

Les ordres de chevalerie, auxquels Montaigne pensait très certainement quand il louait « la bonne et profitable coutume » de « reconnaître la valeur des hommes rares et excellents » à peu de frais pour les finances publiques, ne pouvaient être d'aucun secours à la diplomatie. Car, à la différence des ordres reli-

gieux du XII<sup>e</sup> siècle, Templiers et Ordre de Malte, ouverts à toutes les nations de la chrétienté, ceux qu'institua la monarchie, Saint-Michel, le Saint-Esprit, Saint-Louis, étaient strictement nationaux. Et tel devait être le caractère de la décoration prévue par la Constitution du 30 juillet 1791 en remplacement des anciennes qu'elle abolissait.

La loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), qui fonda la Légion d'honneur, ne comportait pas de restrictions à cet égard et le Premier Consul n'en voulut certainement aucune. Devenu Empereur, il créa, par décret du 26 janvier 1805, un cinquième grade, plus élevé, la « Grande décoration », dénommée peu après « Grand aigle », dans le dessein manifeste de pouvoir offrir aux Souverains étrangers l'équivalent des grands cordons qui paraient leurs envoyés dans les cérémonies officielles.

Dès le mois de mars 1805, il conférait la nouvelle dignité à trois Souverains parmi lesquels se trouvait, par une singulière ironie du destin, le Roi de Prusse. La lettre qu'il lui adressa à cette occasion mérite d'être citée, car elle formule, en termes définitifs, compte tenu des changements de régimes, le rôle que l'octroi de la décoration nationale à des étrangers peut jouer dans le rapprochement des peuples : « J'ai fondé une institution destinée à perpétuer dans mon Empire le sentiment des bonnes et grandes actions. Je lui ai donné le nom de Légion d'honneur. Le bien que cette institution a déjà produit a excité en moi le désir de lier à elle les ordres qui ont pour but d'encourager et de récompenser dans tous les pays amis de la France le dévouement à l'Etat et à la personne du Prince, et c'est dans cette vue que je me détermine à offrir à Votre Majesté le grand cordon de ma Légion impériale pour être uni aux décorations des ordres dont Elle est le protecteur et le chef suprême dans son royaume ».

En même temps, la haute distinction était décernée à ceux « des principaux et des plus recommandables sujets et serviteurs » de chaque souverain. Le duc de Brunswick figurait sur la liste prussienne. Les souverains répondirent aussitôt en offrant leurs ordres nationaux à l'Empereur et à quelques personnalités qu'il lui plairait de désigner. L'Aigle Noir de Prusse échut ainsi

à Talleyrand. Semblables échanges eurent lieu, dès 1805, avec le Roi d'Espagne, Charles IV, qui avait pris l'initiative, avec l'Empereur Alexandre à Tilsitt en 1807, avec l'Empereur d'Autriche François II en 1810 lorsque fut accordée à Napoléon la main de l'archiduchesse Marie-Louise. Le Comte, plus tard Prince de Metternich, prit rang parmi les dignitaires.

Napoléon témoigna sa hauteur de vues en étendant son geste au-delà des milieux officiels. Deux illustres écrivains, Gœthe et Wieland, furent décorés à Erfurt, en 1810.

La loi du 29 mai 1802 précitée reconnaissait, en son article 7, les grands services rendus à l'Etat dans la diplomatie comme titre légitime d'admission. Les diplomates ne furent d'ailleurs pas spécialement favorisés. En 1807 on ne comptait encore que 45 d'entre eux, dont 14 seulement d'un grade supérieur à celui d'officier, sur plus de 16.000 légionnaires.

Pendant la Restauration, la Légion d'honneur perdit en importance diplomatique ce que retrouvaient les ordres monarchiques rétablis auxquels allaient nettement les faveurs du Gouvernement. Cependant, Chateaubriand, ministre des Affaires Etrangères dans le Cabinet Villèle, ne dédaigna pas la croix d'officier qui lui fut décernée en mai 1825 moins de 15 jours avant sa retraite forcée. Il n'alla jamais plus haut, bien que et peut-être parce que non moins susceptible en matière d'honneurs que d'honneur. A la suite de la guerre d'Espagne dont il avait été l'inspirateur, il avait reçu plusieurs ordres conférés par des Souverains de la Sainte Alliance, et notamment le cordon de l'Aigle Blanc de Russie. Mais en ce dernier cas, il avait négligé de solliciter l'autorisation royale et d'entraîner avec lui le chef du Gouvernement. Louis XVIII, mécontent, investit de la Grand-croix du Saint-Esprit, le seul Monsieur de Villèle. Chateaubriand intervint aussitôt à Saint-Pétersbourg pour y faire réparer l'omission qui avait commandé la sienne à Paris.

Sous la Monarchie de juillet, la Légion d'honneur renoua ses liens avec la politique étrangère et ne les a pas desserrés depuis.

En abordant la période contemporaine, il convient de signaler que les rapports de la Légion d'honneur avec la diplomatie

et les diplomates sont régis en étroite et confiante collaboration avec la Grande Chancellerie par le Ministère des Affaires Etrangères, plus précisément par deux services de ce Département : le Personnel pour les fonctionnaires diplomatiques et consulaires français en activité de service ; le Protocole pour tous les étrangers quels qu'ils soient et pour les Français ayant rendu des services à notre influence en pays étranger.

M. Jules Cambon, dans son savoureux et pénétrant petit livre *Le diplomate,* a dit du Protocole : « c'est une sorte de re- « ligion, elle a ses pratiques et ses mystères, les introducteurs « des ambassadeurs sont ses ministres » ; religion qui suppose non seulement la connaissance parfaite des rites, des questions d'étiquette et de préséance, auxquels bien des gens mal informés limitent sa compétence, mais beaucoup de psychologie et de tact, joints à un sens élevé de la dignité nationale. Pierre de Fouquières en fut l'inégalable grand prêtre pendant plus de quinze ans.

La Grand-Croix de la Légion d'honneur est conférée aux Souverains étrangers à l'occasion des visites échangées avec le Président de la République. Les princes héritiers, chefs de gouvernement et ministres des Affaires Etrangères se trouvant alors à leurs côtés ont également vocation à la dignité la plus élevée. En d'autres circonstances qui donnent aussi lieu à des échanges de décorations, Souverains exceptés, telles que grandes conférences politiques, expositions universelles, etc..., le grade varie selon l'importance de la mission remplie.

Tous les Souverains régnant actuellement en Europe, ont reçu la Grand-Croix, certains avant leur avènement, telle la reine Elisabeth II lors de la visite qu'elle fit à notre pays, étant princesse héritière en 1948, et dont le radieux souvenir est encore présent à toutes les mémoires. Hors d'Europe, les Souverains de Tunisie, du Népal et d'Ethiopie, notamment, en ont été investis. De même, parmi les chefs d'Etat non Souverains, les Présidents du Brésil, de Haïti, du Mexique et du Portugal.

L'agrément d'un Souverain doit toujours être demandé pour décorer ses nationaux. Ce n'est pas une simple formalité en

Angleterre où il est interdit aux officiers de la Couronne d'accepter une décoration étrangère sauf autorisation spéciale du Roi qui n'est accordée que très exceptionnellement, même aux ministres et aux ambassadeurs. D'autres pays sont plus restrictifs encore. Le Canada n'admet d'exception que pour sauvetage de vies humaines, la Suisse exige le dégagement de toutes obligations militaires, acquis à l'âge de 60 ans. Ailleurs, le droit, non pas d'accepter, mais de porter une décoration étrangère est refusé de manière absolue, c'est le cas de la Turquie, ou entouré de formalités longues à remplir, comme aux Etats-Unis où l'autorisation du Congrès est requise. On comprend que la dignité des chefs de ces derniers Etats ne leur permettant pas de se plier à ces conditions restrictives, ils soient dans l'obligation de décliner par principe les honneurs de l'Etranger. Soit dit en passant, la question ne s'est pas posée pour le Président Eisenhower, déjà Grand-Croix à titre militaire.

Des raisons de haute convenance ne permettent pas de conférer une décoration au Souverain Pontife. Lors de son couronnement, Pie XII se vit offrir, par le Gouvernement Français, un très ancien et précieux coffret en émail cloisonné ayant contenu les saintes huiles. Il possédait d'ailleurs la Grand-Croix du Cardinal Pacelli qui avait été Légat du Pape en France. L'assimilation des Légats aux princes héritiers d'un Souverain est cause que le grand cordon rouge soit assez fréquent parmi les membres du Sacré Collège.

En 1938, le Cardinal O'Connell, archevêque de Boston, l'avait passé sur sa soutane cramoisie — l'intention valait mieux que l'effet artistique — pour accueillir le nouvel ambassadeur de France. Il s'enquit de la province dont son visiteur était originaire : « De Normandie » — « Ah ! Ma Normandie » ! Et de fredonner le grand air des « Cloches de Corneville », souvenir des temps lointains et très heureux, voulut-il bien ajouter, de Saint-Sulpice.

La tradition des présents aux chefs d'Etat s'est conservée : le plus souvent, vases et services de Sèvres dont tous les palais royaux sont déjà largement pourvus. Dans ces occasions, les femmes de Souverains, n'étant pas, en principe, décorées en même

temps que leurs époux, sont priées d'agréer l'hommage de cadeaux personnels qu'on s'est efforcé en ces dernières années de soustraire à la banalité officielle : aquarelles ou tapisseries de maîtres modernes, meubles anciens. Et les jeunes princesses ne sont pas non plus oubliées, les dons qui leur sont remis variant d'ailleurs, suivant l'âge, de la très belle poupée au *clipps* de chez le grand bijoutier.

Quant aux diplomates accrédités à Paris, ils portent, comme tous leurs congénères, le graphique de leur carrière en rubans de couleur sur leur uniforme. Le Protocole observe à leur égard des règles précises afin d'éviter les froissements qui naîtraient de l'inégalité. Elles doivent cependant s'adapter aux circonstances qui évoluent. Quand il n'y avait à Paris qu'une quinzaine d'ambassadeurs, la Grand-Croix leur était décernée au moment de leur départ pourvu qu'ils eussent occupé le poste depuis deux ans au moins. Maintenant que leur cohorte approche de la soixantaine, la dignité suprême est la consécration d'événements ou de services très exceptionnels : visites de Souverains ou — ce fut récemment le cas pour l'éminent ambassadeur de Belgique le baron Guillaume — dixième anniversaire d'installation. L'octroi de la dignité de Grand Officier aux chefs de missions importantes est la règle commune. Le Gouvernement Français ne laisse pas d'être gêné en ses entournures diplomatiques par le fait que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays qui disposent d'une gamme d'ordres assez riche, la Légion d'honneur a éclipsé les astres secondaires de la constellation nationale. Que ceux-là s'en plaignent qui attribuent une importance primordiale à la largeur du ruban !

En dehors des personnages officiels, la Légion d'honneur, fidèle à la tradition de son fondateur, s'attache à reconnaître les services rendus par les étrangers à la France en tant que nation ou membre de la communauté internationale. Elle distingue des universitaires qui servent le rayonnement de notre langue et de notre littérature, des journalistes qui rendent justice à notre cause, des philanthropes généreux pour nos détresses et aussi des mécènes qui ont contribué à relever nos ruines ou enrichir nos musées. La leçon de Richard Wallace n'a pas

été perdue. Parmi les dignitaires de ces trente ou quarante dernières années, on compte aux Etats-Unis un Rockefeller, un Tuck, un Nelson Cromwell, un James Hyde. Faisant abstraction souvent de toute préoccupation nationale, la Légion d'honneur rend hommage à des savants bienfaiteurs de l'humanité, à de grands écrivains ou artistes, parfois à de belles âmes, dont le courage moral possède une valeur exemplaire en tous pays. Telle, en 1952, l'Américaine Helen Keller, aveugle, sourde et muette de naissance, qui réussit à surmonter cette triple infirmité pour mettre finalement un réel talent d'écrivain et un dévouement absolu au service de la cause de ses frères en cécité du monde entier.

Ces décorations sont conférées par le Président de la République sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères. La Grande Chancellerie en est informée sans que le Conseil de l'Ordre soit appelé à donner son approbation. Toutefois, le Grand Chancelier est toujours consulté en ce qui concerne les candidatures à la Grand-Croix et celles des Français d'origine naturalisés à l'étranger. Les étrangers ne résidant pas en France sont admis et non pas reçus dans la Légion d'honneur. Ils ne prêtaient pas le serment quand celui-ci était exigé, avant 1871. Ils peuvent être nommés en nombre illimité, être admis au-dessus du grade de chevalier et dispensés de promotions successives pour atteindre aux grades ou dignités les plus élevés. Mais le Grand Chancelier et le Conseil de l'Ordre n'ont pas d'allié plus sûr que le Ministère des Affaires Etrangères dans leur souci d'éviter la démonétisation de la décoration nationale par inflation.

Grâce à ces efforts conjugués, le prestige de la Légion d'honneur est demeuré intact. En Belgique, elle est prisée presque à l'égal de la décoration nationale. La réciproque est vraie pour les ordres belges en France. En d'autres pays, on note quelquefois une certaine réserve sous l'influence d'une tradition peu favorable aux aristocraties trop voyantes, fussent-elles de mérite.

Aux Etats-Unis, la création de l'Ordre des Cincinnati, société sans caractère officiel groupant les officiers de la guerre de l'indépendance et, après eux, leurs descendants en ligne directe,

avait, à la fin du XVIIIe siècle, soulevé d'assez vives protestations, notamment de la part du futur Président Jefferson. Critiqué pour s'y être laissé incorporer, le bonhomme Franklin s'en tira par une boutade en prétendant que l'aigle blanc de l'insigne ressemblait moins à un oiseau de proie qu'à un dindon, volatile hautement appréciable. Ces préventions anti-aristocratiques ont disparu depuis longtemps à l'égard des Cincinnati. Elles n'ont jamais existé contre la Légion d'honneur qui, avec l'assentiment d'une opinion unanime, rapproche Américains et Français dans le culte de grands souvenirs communs.

Les preuves d'attachement données par les Américains à notre ordre national sont multiples et touchantes, parfois naïves. Il y a quelques années encore, à Manhattan, un *building* portant à son faîte en dimensions majestueuses une reproduction de l'étoile à cinq branches manifestait l'orgueil d'un fabricant de pianos, Mr. C. F. Thickering, qui avait été l'un des premiers Américains à recevoir le ruban rouge, pour sa brillante participation à l'Exposition universelle de 1867. Mais, dans l'ordre architectural, également, ce n'est pas un témoignage indifférent qu'un palais fidèlement copié sur celui de la Grande Chancellerie abrite un musée de San Francisco.

On peut mentionner avec fierté que le général Georges Marshall, chef de l'Etat-major général en 1939, portait volontiers dans les cérémonies officielles, à côté de ses deux principales décorations américaines, la croix d'officier de la Légion d'honneur et la croix de guerre gagnées, en France, sous les ordres du général Pershing.

Aux heures graves ces sympathies militent à nos côtés. En juin 1940, un grand magazine, perméable à la propagande allemande, s'avisa de publier, sur deux pages, une photographie représentant un fourgon conduit par des soldats allemands d'âge mûr et d'aspect débonnaire, dont l'un tenait un énorme drapeau tricolore dérobé dans quelque mairie. La légende disait que l'armée française subissait la défaite sous une des formes les plus humiliantes, l'abandon de ses drapeaux à l'ennemi. On trouva facilement à New-York dix Américains décorés dans les rangs de l'armée française pendant la première guerre pour

signer et obliger la revue à insérer une rectification donnant la description officielle du drapeau régimentaire empruntée à une de ces encylopédies locales qui sont des modèles du genre.

Une société des *Amis américains de la Légion d'honneur* a son siège à New-York. Présidée, actuellement, par Mr. Thomas Watson, le grand homme d'affaires, elle groupe plus de 450 membres et a l'ambition de quintupler ses effectifs en se recrutant plus largement dans les autres Etats. Elle publie un magazine trimestriel dont les sympathies nous sont entièrement acquises.

Les étrangers résidant habituellement en France forment une classe à part, car ils sont soumis pour les nominations et promotions dans la Légion d'honneur à toutes les conditions imposées aux citoyens français tant par les statuts de l'Ordre que par les lois, décrets et règlements qui en déterminent l'application. Leurs candidatures, proposées par le Ministère des Affaires Etrangères (Protocole) sont donc soumises à l'approbation du Conseil de l'Ordre. Il n'existe pas de contingent pour ces décorations, mais l'usage les maintient en équilibre de fait avec celles qui sont attribuées aux Français résidant en France pour services rendus en pays étrangers.

Le Ministère des Affaires Etrangères (Personnel) ne réclame pas pour ses « agents », bien qu'ils exercent souvent leur activité dans des conditions pénibles, un traitement différent de celui des autres fonctionnaires civils. Les délais de nomination et de promotion sont les mêmes, compte tenu des bonifications pour services hors d'Europe. La situation s'est améliorée à la base, en même temps que pour l'ensemble des fonctionnaires, depuis une trentaine d'années. On ne voit plus maintenant, comme autrefois, des Consuls vieillis sous le harnais dans des climats malsains attendre la croix jusqu'au moment de leur retraite. Mais les accès aux grades supérieurs sont encombrés, voire même, au sommet complètement obstrués.

La Grand-Croix est la récompense hors pair de services hors ligne. Elle n'a été conférée depuis le début du siècle qu'à un très petit nombre d'ambassadeurs de France : les quatre « grands » de la diplomatie française d'avant la Société des Nations : Paul et Jules Cambon, Barrère, Jusserand ; Pierre

de Margerie, ensuite, qui domina une situation particulièrement difficile à Berlin en 1923 ; son successeur François-Poncet, au cours de la seconde mission qu'il accomplit en Allemagne après la guerre ; tout récemment l'actuel Secrétaire général du ministère des Affaires Etrangères, René Massigli, au terme d'une longue et brillante ambassade à Londres ; quelques années auparavant, Paul Claudel qui, sans atteindre dans la diplomatie à la même gloire que dans les lettres, marqua cependant à la tête de plusieurs grandes Ambassades.

Deux ambassadeurs de France ont été élevés à la haute dignité sur proposition du Ministre de la Guerre : en 1945, le général d'armée Catroux, aujourd'hui Grand Chancelier de l'Ordre, alors qu'il dirigeait avec beaucoup d'autorité l'Ambassade de France à Moscou ; en 1952, le général Pechkoff, du cadre de réserve, grand mutilé, qui s'était affirmé diplomate en Chine et au Japon.

La plaque de Grand Officier reste exceptionnelle, la commanderie étant l'échelon le plus élevé auquel accède normalement un chef de mission importante ou un directeur au Quai d'Orsay.

L'admission des femmes dans les cadres supérieurs est trop récente pour qu'elles aient dépassé jusqu'ici, et encore l'ont-elles atteint bien rarement, le grade d'officier.

Quant aux femmes qui se contentent d'être les épouses des « agents », nul n'a jamais contesté l'importance de leur rôle ni des services qu'elles ont pu rendre à l'Etat. La tradition voulait cependant qu'on pórtât leurs mérites au crédit de leurs maris sans les récompenser elles-mêmes. Cette règle, n'a, pendant longtemps, souffert aucune dérogation, même en faveur de l'héroïque Mme Meyrier. Intrépide lieutenant de son mari, vice-consul de France à Diarbékir en 1896, elle tint tête avec lui aux massacreurs d'Abd-ul-Hamid qui n'osèrent forcer les portes du Consulat où s'étaient réfugiés plusieurs milliers d'Arméniens. Quand l'Ambassade de France eut obtenu pour ceux-ci de la Sublime Porte l'autorisation de gagner Constantinople par Alexandrette, elle conduisit la caravane menacée, à cheval, escortant la litière

où se trouvaient ses quatre jeunes enfants, dont elle nourrissait un elle-même. Elle s'embarqua la dernière après avoir, à plusieurs reprises, sauvé la situation par son sang-froid et son audace. Elle reçut un prix de l'Académie française.

Depuis une vingtaine d'années, quelques exceptions, très justifiées, ont été faites : en 1936, Mme Bodard, femme du ministre de France dans une Ethiopie que bouleversait la guerre ; en 1952, la Comtesse de Vaux Saint-Cyr qui, aux côtés du ministre à Stockholm pendant la guerre, puis ambassadeur à Athènes en des temps troublés, se dépensa sans compter pour soulager les détresses françaises, grecques aussi dans le second de ces postes, ce qui lui valut d'être nommée citoyenne d'honneur de la capitale.

Quelques femmes ou veuves de diplomates ont été récemment décorées par d'autres Départements. En 1947, la Présidence du Gouvernement provisoire de la République a nommé Chevalier, pour services exceptionnels rendus à notre influence, Mme Henri Bonnet, femme de l'ambassadeur de France à Washington. Le Ministère de la Santé publique et de la Population a reconnu de beaux dévouements à des œuvres hospitalières et d'entr'aide sociale en décernant la rosette à Mme Saint-René Taillandier (1954), la croix de Chevalier aux Ambassadrices Mmes Adrien Thierry (1950) et Maurice Herbette (1955).

Le Ministre de la Guerre a conféré, en 1944, la croix d'officier à Mme la générale Catroux pour services insignes aux formations hospitalières et œuvres de guerre. Elle avait reçu, en 1921, au même titre, le ruban rouge.

Relèvent également du Ministère des Affaires Etrangères (Protocole) les candidatures des Français qui ont rendu des services signalés à notre influence culturelle ou bien économique à l'étranger. Certains ont leur résidence principale en France, médecins, écrivains ou journalistes. Mais la plupart se sont expatriés de manière durable, parfois sans esprit de retour : blouses et cornettes blanches entourées de la reconnaissance et de l'admiration générales dans les hôpitaux et asiles, professeurs, et le plus souvent éducateurs, dans les établissements d'enseignement, laïques ou religieux, représentants d'affaires

françaises. Les notables consacrent généralement une partie de leur temps et de leurs ressources au fonctionnement des institutions qui maintiennent la cohésion et le bon renom des colonies françaises en les groupant autour des missions diplomatiques et des Consulats pour le soutien des causes nationales et le secours aux déshérités : chambres de commerce, sociétés de bienfaisance, établissements hospitaliers, lycées français.

Le Ministère des Affaires Etrangères attribue une part importante de son contingent, la plus large pour les croix de Chevalier, à ces précieux auxiliaires de notre influence. Mais il est enserré dans des lisières trop étroites qui ne lui permettent pas toujours de satisfaire aux exigences de la gratitude, voire de la simple justice.

Ainsi, qu'on ait recours à elle pour se faire messagère de haute courtoisie, témoin d'admiration, interprète de reconnaissance ou dispensatrice de récompense, la Légion d'honneur apparaît, de nos jours, inséparable de la diplomatie française. Elle lui propose un idéal et lui fournit un puissant moyen d'action. Elle contribue très efficacement à édifier les amitiés étrangères, précieux contreforts de la grandeur nationale.

René DE SAINT-QUENTIN.

---

# LE CENTENAIRE DU QUAI D'ORSAY
# ET
# LE CONGRÈS DE PARIS

Le « Quai d'Orsay » est centenaire. Depuis tout juste un siècle, les Chancelleries européennes ont peu à peu pris l'habitude de désigner sous le vocable « Quai d'Orsay » la diplomatie française. Drouin de Lhuys, pour la troisième fois ministre des Affaires Etrangères de Napoléon III, s'était installé dans l'hôtel du ministère dès l'été de 1853, mais ce n'est qu'à la fin de février et durant le mois de mars 1956 que l'œuvre de l'architecte Lacornée fut glorieusement consacrée par la tenue, dans ses salons, du Congrès de Paris.

Réuni au lendemain de l'acceptation par le tsar Alexandre II des conditions des Alliés, il replaçait la France au premier rang des puissances européennes qu'elle avait perdu depuis Waterloo. C'était pour Napoléon III une sorte d'apothéose : le Congrès de Paris était, quarante et un ans après le Congrès de Vienne, un digne pendant et l'hôtel du Quai d'Orsay, tout flambant neuf, le palais rêvé pour d'aussi solennelles assises.

Le visitant l'année précédente, alors qu'il s'agissait de décorer les salons de réception, l'empereur avait dit à Drouin de Lhuys : « Mon cher ministre, vous êtes mieux logé que moi ! ».

Depuis que Louis XVI avait dû ramener à Paris le siège du gouvernement, le département des Affaires Etrangères avait plusieurs fois changé de domicile. A l'automne de 1789, Montmorin avait installé ses services rue de l'Université et rue de Bourbon (actuellement de Lille) dans deux hôtels qui communiquaient par leurs jardins ; l'année suivante, son successeur,

de Lessart, trouvant les locaux insuffisants pour s'y loger lui-même, obtint les crédits pour transférer les services au n° 4 de la rue Cerutti (actuellement rue Laffitte) ; en 1794, le Comité de salut public décidait d'installer le ministère des Relations Extérieures rue du Bac, dans le bel hôtel Gallifet dont le propriétaire avait émigré. L'hôtel Maurepas, tout voisin, fut bientôt affecté aux archives du ministère ramenées de Versailles. L'installation parut heureuse : trois régimes s'en satisfirent. Cependant les légitimes possesseurs des deux hôtels s'étant fait rayer de la liste des émigrés, Napoléon avait projeté de construire un monument imposant sur le quai Bonaparte (actuellement d'Orsay), entre les rues de Bellechasse et de Poitiers : les travaux étaient à peine commencés quand l'Empire fut renversé. La Restauration jugea le plan trop grandiose pour un ministère, fût-ce celui des Affaires Etrangères ; il décida de réserver l'édifice au Conseil d'Etat et à la Cour des Comptes et ces deux grands corps y siégèrent en effet jusqu'à ce qu'il s'effondrât en même temps que les Tuileries enflammés par la Commune.

Cependant les hôtels Gallifet et Maurepas étant décidément considérés comme insuffisants, le baron Pasquier, ministre des Affaires Etrangères de Louis XVIII, fit décider l'acquisition de l'hôtel dit de Wagram, rue Neuve-des-Capucines, au coin du boulevard, où son successeur le vicomte, plus tard duc Mathieu de Montmorency, s'installa en 1822. Le séjour des Affaires Etrangères à l'hôtel Gallifet fut illustré par la présence de Talleyrand qui dirigea, on le sait, le département sous le Directoire, le Consulat, une partie de l'Empire. Dans l'hôtel de la rue des Capucines, on ne peut oublier Chateaubriand, le duc de Broglie, Molé, Thiers et Guizot.

C'est ce dernier qui, dès 1841, reprenant l'idée de Napoléon, décida Louis-Philippe à la construction d'un édifice beaucoup plus vaste et plus digne d'être le siège de la diplomatie française. Le quai de la Seine, en aval du Palais Bourbon et de l'hôtel du Président de la Chambre, n'était encore utilisé que comme dépôt de bois. Il y avait donc là un vaste rectangle disponible, de plus de deux hectares (21.200 mètres carrés), borné

au sud par la rue de l'Université et à l'ouest par la rue d'Iéna (l'actuelle rue de Constantine) sur l'Esplanade des Invalides.

M. Robert de Courcel, qui a consacré aux demeures diplomatiques du faubourg St-Germain une étude fort documentée (dans le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie des VII[e] et XV[e] arrondissements de Paris, en 1938) relate les objections faites à la tribune du Parlement : le voisinage de la Chambre des députés paraissait notamment peu indiqué. Un pair de France fit une spirituelle remarque : « La chambre où on parle le plus ! le ministère où l'on doit parler le moins ! ». Le projet fut cependant adopté et la loi promulguée le 15 juillet 1845 : le crédit voté montait à 4.968.000 francs.

C'était l'architecte du département, Lacornée, qui avait dressé les plans. Guizot lui avait très précisément indiqué les dispositions nécessaires : l'hôtel du ministre isolé de la voie publique, entre cour et jardin, pouvant communiquer avec les bureaux mais en étant cependant séparé ; un bâtiment spécial pour les archives, isolé de toute habitation, notamment des écuries et remises (Que dirait-il aujourd'hui s'il voyait un garage creusé sous le dit bâtiment !). A côté des archives, il fallait prévoir une bibliothèque de 14 à 15.000 volumes (elle en contient aujourd'hui 300.000). Enfin, « un grand jardin est indispensable tant sous le rapport de l'agrément qu'il sera pour l'habitation de l'hôtel que sous celui qu'au moyen de ses grandes proportions il peut procurer à toutes les parties du projet » (curieux langage !).

La première pierre de l'hôtel du quai d'Orsay fut posée le 29 novembre 1845, en présence de Guizot et de Dumon, ministre des Travaux publics. Lacornée qui avait déjà, trente-cinq ans plus tôt, dressé les plans de la construction rêvée par Napoléon, dirigea les travaux qui se prolongèrent dix ans. Il est vrai qu'ils furent interrompus par la révolution de 1848. Durant les journées de juin, les bâtiments déjà élevés furent utilisés pour le casernement de quatre bataillons destinés à la garde de l'Assemblée.

Comme il arrive toujours en pareil cas, les crédits furent largement dépassés : les dépenses s'élevèrent finalement à

8.460.000 francs, mais les Domaines purent vendre près de 4 millions les hôtels de la rue des Capucines. Ainsi, pour un prix très raisonnable, le ministère des Affaires Etrangères put être le plus somptueusement, le plus largement installé de tous ceux du XIXe siècle.

S'il est vrai que Drouin de Lhuys y donna sa première signature le 5 septembre 1853 et sa première réception six mois plus tard, il ne fut pas assez heureux pour présider le Congrès de Paris. L'empereur ayant désavoué au cours des conférences de Vienne un projet transactionnel qui ne satisfaisait pas les prétentions anglaises, Drouin de Lhuys avait démissionné au printemps de 1855. C'est à Walewski que fut confié le portefeuille.

Les vœux du fils naturel de Napoléon furent ainsi comblés et ce fut un spectacle assez curieux — fixé d'ailleurs sur une toile célèbre — que cette assemblée de diplomates, représentant les quatre grandes puissances qui avaient triomphé de l'empereur en 1815, réunis sous la présidence d'un descendant de celui-ci.

***

La guerre de Crimée s'était prolongée deux ans durant. L'Angleterre s'y était plus intéressée que la France. Cependant, Napoléon III avait trouvé dans cette lutte contre les prétentions russes l'occasion de sceller avec la Grande-Bretagne une alliance qu'il voulait durable. De fait, pendant deux ans, les rapports des deux gouvernements furent constamment étroits, beaucoup plus qu'ils ne l'avaient jamais été. La France avait fait un effort militaire deux fois plus important que son alliée, l'Angleterre lui en était reconnaissante. La reine Victoria avait invité le couple impérial à Londres où il avait été reçu, au printemps de 1855, avec enthousiasme. Elle avait dansé avec Napoléon III à Windsor dans la salle de Waterloo et avait, dans son journal, fait remarquer combien était étrange ce spectacle de la petite-fille de George III au bras du neveu du plus grand adversaire de l'Angleterre. Cinq mois plus tard, la reine et le prince consort avaient rendu leur visite à l'empereur et à l'impératrice ; l'enthousiasme populaire avait été aussi grand qu'à Londres : ils

avaient parcouru Paris en tous sens, visité l'Exposition universelle, couché à Saint-Cloud, admiré Versailles ; ils s'étaient inclinés aux Invalides devant le tombeau de Napoléon qui se trouvait alors dans la chapelle St-Jérôme. La reine avait même, racontait-on, dit à son jeune fils, le prince de Galles : « Agenouille-toi devant la tombe du grand Napoléon ». Avec une rare franchise, Victoria avait confié à l'empereur l'amitié qu'elle conservait pour les princes d'Orléans et notamment pour la reine Marie-Amélie. Napoléon — qui avait, au lendemain du coup d'Etat, confisqué d'autorité tous les biens de la dynastie déchue — (le « premier vol de l'aigle »), avait répondu : « Je comprends très bien que vous ne les abandonniez pas dans le malheur » et avait conduit le ménage royal à la chapelle St-Ferdinand, que Louis-Philippe avait édifiée tout près de la porte Maillot, sur l'emplacement de l'épicerie où le duc d'Orléans avait agonisé aussitôt après l'accident de la route de la Révolte. On avait donc, de part et d'autre, réuni tous les témoignages d'intimité de deux familles bien différentes. Les souverains l'avaient fait sans doute spontanément, mais ils avaient peut-être aussi pensé que de tels témoignages n'étaient pas inutiles pour dissimuler certaines divergences politiques qui s'accentuaient au fur et à mesure que la guerre se prolongeait.

L'opinion française était fatiguée de cette lutte lointaine dont l'objet ne l'intéressait pas directement : que Sébastopol tombât, que la Russie avouât sa défaite, la France ne devait en rapporter qu'une satisfaction d'amour-propre. Elle était résolument hostile à la poursuite d'opérations militaires de plus grande envergure à travers l'immense plaine russe ; les souvenirs de la campagne de 1812 n'étaient pas si lointains. L'empereur, responsable de cette politique, se réjouissait d'avoir brouillé les alliés de 1814 mais il cherchait quel serait le bénéfice matériel de cette guerre. Ses vues d'avenir étaient empreintes de ce mysticisme, de ce rêve de transformations dans lequel, depuis de longues années, il se complaisait. Si une défaite complète de la Russie pouvait avoir pour conséquence la résurrection de la Pologne, il était prêt à accomplir l'effort nécessaire, mais il serait immense, cet effort, puisque la volonté très nette de la Confé-

dération germanique de défendre sa neutralité obligeait les adversaires de la Russie à poursuivre les opérations par mer, ce qui continuerait à mettre l'armée française en partie à la merci de la marine britannique ; d'autre part, le gouvernement anglais ne se souciait aucunement d'entreprendre ce qu'il appelait une guerre révolutionnaire : le prince consort l'avait laissé entendre à l'empereur qui l'avait entretenu de ses projets. Un intérêt primordial pour l'Angleterre consistait en l'anéantissement de la flotte russe de la mer Noire. C'était, à la fin de l'année 1855, un fait accompli. En stipulant dans le traité de paix la neutralité de la mer Noire, on serait assuré que la pression russe sur l'Empire Ottoman ne se renouvellerait pas.

Le tsar avait dû subir de la part de l'Autriche une sorte d'ultimatum qui l'avait irrité au plus haut point. Il ne pouvait oublier les services que son père, l'empereur Nicolas, avait rendus depuis 1848 à François-Joseph : la révolution hongroise matée par les armées russes, la Prusse obligée de renoncer, lors de l'entrevue d'Olmütz, à ses projets de domination sur l'Allemagne transformée selon ses vœux. L'ambassadeur d'Autriche ,le comte de Hübner (1) apprenait au cours du Congrès, de la bouche du plénipotentiaire russe, que Nicolas avait eu depuis 1848 dans son cabinet une petite statuette de l'empereur d'Autriche qu'il aimait, disait-il, comme un fils. L'évolution de la cour de Vienne durant la guerre de Crimée devait avoir pour elle les plus graves conséquences en lui aliénant définitivement les sympathies de la Russie.



Telles étaient les conditions dans lesquelles allait s'ouvrir à Paris, dans l'hôtel ministériel du quai d'Orsay, le Congrès de la paix. Une tradition dès longtemps établie voulait que le président en fût le premier plénipotentiaire de la puissance invitante : c'était donc au comte Walewski que cet honneur échéait. Le secret de sa naissance n'en était pas un. Il était le point de mire de tout le corps diplomatique et du tout-Paris ; il était

(1) *Neuf ans de souvenirs,* tome I, p. 423.

généralement jugé assez sévèrement. On ne pouvait dire qu'il avait hérité du génie de son père. « Homme de plaisir plus que d'affaire, il doit sa fortune à sa parenté avec l'empereur, écrit Hübner. D'un commerce facile et agréable, quoiqu'aimant à se donner des airs et susceptible d'accès d'insolence..., indolent, vaniteux à un rare degré et d'une aussi rare ignorance des affaires diplomatiques et autres, le ministre des Affaires Etrangères de Napoléon III restait certainement fort au-dessous de ta tâche ». Benedetti, secrétaire du Congrès, souffrait visiblement de ses insuffisances. Il lui arrivait, « étant assis derrière son chef, de lever les yeux au ciel, de prendre sa tête entre ses mains, de hausser les épaules et de pousser de discrets soupirs ».

Walewski était heureusement secondé par le baron de Bourqueney, homme de la carrière qui connaissait fort bien ses dossiers et ses partenaires et soutenait habilement les thèses de l'empereur tout en s'efforçant d'éviter les heurts. Et ils étaient fréquents.

L'homme le plus en vue était le représentant de l'empire vaincu. Le comte Orloff, ce grand vieillard issu d'une vieille et noble lignée moscovite, avait été accueilli par Napoléon III — et par les salons — avec une faveur particulière, ce dont les délégués anglais étaient assez jaloux : nos bons amis, nos ennemis. « Ses daguerréotypes étaient aux devantures des papetiers ; chaque jour, un groupe de flâneurs se formait devant l'ambassade de Russie pour guetter ses sorties. Dans le monde, chaque maîtresse de maison le promettait à ses invités ; une réception où il n'avait pas été annoncé était considérée comme peu élégante » (1). Il est vrai qu'on n'avait jamais eu, au cours de la guerre, la moindre antipathie pour les Russes. L'hôtel le plus fréquenté n'avait cessé d'être celui de la princesse de Lieven, cette Russe, célèbre déjà au temps du Congrès de Vienne, qui avait obtenu non sans peine la licence de rester complètement libre à Paris, tandis que Russes et Français s'entretuaient en Crimée. Egérie de Guizot, elle recevait toutes les confidences et communiquait à St-Pétersbourg les plus utiles.

(1) Germain Bapst, *Le maréchal Canrobert.*

Orloff prenait rarement part aux discussions : il laissait ce soin à son second ,le baron de Brunnow, depuis quinze ans ambassadeur à Londres, « dictionnaire ambulant des traités européens, compassé dans ses discours, poli, aimable, doucereux avec ses collègues, obséquieux envers son supérieur ». Celui-ci se réservait seulement de dire à la fin : « Oui ou non, je cède ou je ne cède pas ». A sa situation et à son maintien répondait son physique, celui d'un géant.

Lord Clarendon est depuis longtemps un ami de la France. Dans la crise de 1840, déclenchée par son chef lord Palmerston, il avait pris la défense de la politique des Tuileries. Auparavant, il avait été à Madrid ambassadeur de Sa Majesté et avait très intimement fréquenté le salon de la comtesse de Montijo (1). Il avait tenu la petite Eugénie sur ses genoux. Il la retrouvait maintenant impératrice des Français. Ministre des Affaires Etrangères, il avait accompagné la Reine à Paris en 1855, s'était entretenu à plusieurs reprises avec l'empereur : « L'homme qui a conçu ce coup d'Etat, écrivait-il au lendemain du 2 décembre, ne peut être un mortel ordinaire ». Plus tard, il avouera « avoir du goût pour lui, sentir chez lui des qualités qui en feraient un ami de toute confiance s'il avait autour de lui de bons conseillers ». Il n'avait en effet aucune sympathie pour Walewski, « tête vide et vaste abdomen ».

Cependant, au moment où va s'ouvrir le Congrès et où il arrive à Paris, il est surpris et amertumé de voir que tous les sourires sont pour le comte Orloff. Au cours des vingt-quatre conférences qui se tinrent durant le mois de mars, l'opposition ne cessa de se manifester entre les deux plénipotentiaires.

Le comte de Buol, ministre des Affaires Etrangères de François-Joseph, était persuadé qu'il allait y jouer le premier rôle, celui d'arbitre. Sa fatuité « était déjà célèbre ; il en avait fait preuve à maintes reprises à Vienne, lors des conférences qui s'étaient tenues pendant la guerre. Elle l'incita, au Congrès, à plusieurs imprudences. Il aurait pu chercher à se réconcilier

(1) Jacques Bardoux, *Les origines du malheur européen* (p. 249), écrit : « On devait, plus tard, affirmer à Paris qui, sur ce terrain, est toujours riche en certitudes, qu'il était le père de l'Impératrice ».

avec le représentant du tsar ; il appuya au contraire la demande anglaise relative à la rectification de frontière dans la région du Danube. Il n'admettait pas que la Russie eût désormais accès aux bouches du fleuve et, comme Orloff protestait contre cette exigence, Buol répondit avec hauteur : « Il faut se soumettre quand on est vaincu ». Le diplomate russe sursauta devant l'insolence, réfléchit une seconde et déclara froidement : « L'Autriche peut avoir l'habitude de traiter sur des défaites mais la Russie n'est pas dans ce cas ». On vit des sourires sur certains visages, notamment sur celui du comte de Cavour. Aussi est-ce à ce représentant du Piémont que le diplomate russe confiait ses sentiments. « Il parle comme s'il avait pris Sébastopol ; il ne se doute pas, ce plénipotentiaire autrichien, de ce que ces steppes coûteront de sang et de larmes à son pays ».

Buol devait, pour le malheur de l'Autriche, conserver son poste trop longtemps. « Je voudrais, disait plus tard Bismarck, être seulement une heure le grand homme que M. de Buol se croît être tous les jours ». Il put en 1859 mesurer l'erreur qu'il avait commise quand, devant l'indifférence de la Russie et de l'Angleterre, il vit l'empire d'Autriche succomber devant l'attaque concertée de la France et du Piémont.



On disait du Congrès de Vienne : il ne marche pas, il danse. On put en dire presque autant du Congrès de Paris. Le soir de la première séance, le ministre des Affaires Etrangères et la comtesse Walewska donnèrent une imposante réception dans les salons du rez-de-chaussée de leur hôtel, tout rutilants de leur lourde dorure, alors l'objet de l'admiration générale. La comtesse, qui se trouvait par sa mère être l'arrière-petite-fille du dernier roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, faisait princièrement les honneurs. La vogue était à la musique italienne : le ténor Mario chanta la romance de la *Favorite* et, avec la Frezzolini, le duo « *Elisir d'Amore* ». Les invités parcouraient les salons dont l'un surtout excitait la curiosité des jolies femmes : celui où se tenaient les conférences. Les portes en étaient ouvertes,

dit le baron de Hübner qui le qualifie « le salon où se trouvaient les portraits » (sans doute la grande salle à manger donnant sur le jardin). Crayons, papier blanc disposés devant chaque siège, tout fut emporté comme souvenir en un moment. L'histoire ne dit pas si ces belles audacieuses firent la chasse aux autographes, chasse si commune de nos jours.

L'empereur naturellement ne prenait aucune part aux séances de travail. Tenu constamment au courant, plus que tout autre, il arbitra les conflits qui éclataient constamment. Les plénipotentiaires allaient d'ailleurs volontiers aux Tuileries. Napoléon, doucement, effilant sa moustache, calmait les plus irrités, proposait un compromis. Il ménageait à la fois les Anglais et les Russes ; s'il donnait tort, c'était surtout aux Autrichiens. Buol l'agaçait : il en voulait à François-Joseph de ne pas avoir rompu avec les Russes et de ne pas s'être joint franchement à la coalition. Le tsar en voulait au même François-Joseph de lui avoir lancé un ultimatum (le coup de pied de l'âne) devant lequel il s'était trouvé contraint de s'incliner.

S'abstenant de jouer aucun rôle actif dans cette guerre, la Prusse avait même, par l'intermédiaire de Bismarck qui faisait ses débuts dans la diplomatie à la diète de Francfort, fait pression sur l'Autriche pour paralyser son action. Napoléon III, normalement, aurait donc dû lui en vouloir beaucoup plus qu'à l'Autriche. C'est cependant lui — curieuse contradiction d'un esprit plein de détours — qui insista pour soutenir la prétention de Frédéric-Guillaume d'être représenté à la Conférence. Anglais et Russes protestèrent en vain. Doucement, sans éclat, l'empereur fit valoir que la Prusse, signataire de la Convention des Détroits de 1841, devait participer à la modification partielle de cet acte et que, signant un codicile, elle devait signer tout l'ensemble. Le roi de Prusse écrivit à l'empereur qu'il lui serait « à tout jamais reconnaissant ».

Au reste, les Prussiens étaient plutôt bien vus de l'ensemble de la société. L'empereur, depuis son arrivée au pouvoir en 1848, avait pris parti pour eux dans le conflit qui les opposait aux Autrichiens et eût certainement applaudi à l'acceptation de la couronne impériale que le Parlement de Francfort avait

offerte à Frédéric-Guillaume au mois de mars 1849. Le vieux maréchal de Castellane, devenu gouverneur de Lyon, descendait volontiers à Paris chez son gendre, M. de Hatzfeld, ambassadeur de Prusse, et notait soigneusement dans son précieux journal les conversations qu'on y tenait et les personnages qu'on y rencontrait. Le 26 août 1855, il y avait vu, pour la première fois, semble-t-il, « un M. de Bismarck, ministre de Prusse près la Diète de Francfort. Il est grand et poli, a l'air plus épais que distingué. Il passe pour avoir des tendances russes ». C'était bien exact.



Les réceptions des Tuileries se succédaient, soit en faveur des délégations séparément, soit pour l'ensemble du corps diplomatique et des corps constitués. Le choix des spectacles qu'on y donnait n'était pas toujours heureux, écrivait Hübner : un jour « *Un monsieur et une dame* », une autre fois « *Les deux aveugles* », piètre bouffonnerie d'Offenbach.

L'impératrice avait depuis quelques mois lancé la mode des crinolines : elle attendait un héritier pour le milieu de ce mois de mars. On se demandait s'il attendrait le 20, anniversaire de la naissance du roi de Rome. Le Prince Impérial le devança de quatre jours. Alors qu'on dansait dans la soirée du 15 chez le président du Conseil d'Etat, Baroche, le maître de maison, fut appelé d'urgence aux Tuileries ; il devait être témoin de la naissance. L'accouchement fut long et difficile, l'empereur agité, nerveux. Quand, dans cette nuit du dimanche des Rameaux, l'enfant apparut, un fils, Napoléon pleurait de joie. Eut-il envie de crier : « L'avenir, l'avenir est à moi ! ».

Non. Il dit seulement aux grands dignitaires accourus dès le début de la nuit, comme il se devait : « Je suis bien heureux. Je ne puis vous embrasser tous mais je vous remercie de l'intérêt que vous me témoignez ». Une seule figure « renfrognée », celle du prince Napoléon qui perdait, du fait de cette naissance, son rang d'héritier présomptif. Il fallut les remontrances de sa sœur, la princesse Mathilde, pour le décider à contresigner l'acte

de naissance : « Tu n'empêcheras pas l'évidence et ta mauvaise humeur ne fera tort qu'à toi » (1).

On attendit six heures, d'autres disent sept heures, du matin pour faire tirer le canon des Invalides et celui de la Bastille : 21 coups pour une fille, 101 pour un garçon ! L'enthousiasme fut, dit-on, très grand, même et surtout dans les faubourgs. Tous les théâtres, le lendemain, jouaient des à-propos. Au Gymnase c'est Théophile Gautier, bien assagi depuis la première d'Hernani, devenu collaborateur du *Moniteur,* qui faisait lancer par la célèbre Rose Chéri, interprète des pièces du Dumas fils et d'Emile Augier, des strophes enflammées :

C'est un Jésus à tête blonde
Qui porte en sa petite main
Pour globe bleu la paix du monde
Et le bonheur du genre humain.
Sa crèche est faite en bois de rose,
Ses rideaux sont couleur d'azur.
Paisible, en sa conque il repose
Car : *Fluctuat nec mergitur.*

Les plénipotentiaires du Congrès furent les premiers à porter leurs compliments à l'empereur qui associa cette naissance à l'ère de paix qui s'ouvrait : « J'élèverai mon fils dans ce sentiment que les peuples ne doivent pas être égoïstes et que le repos de l'Europe dépend de la prospérité de chaque nation ».

La réponse la plus curieuse de l'empereur et la plus émouvante, fut celle qu'il adressa aux compliments du Corps législatif présentés par son demi-frère le comte de Morny (il ne fut créé duc qu'ultérieurement) : « Les acclamations unanimes qui entourent le berceau de mon fils ne m'empêchent pas de réfléchir sur la destinée de ceux qui sont nés et dans le même lieu et dans des circonstances analogues. Si j'espère que son sort sera plus heureux, c'est que d'abord, confiant dans la Providence, je ne puis douter de sa protection en la voyant relever par un concours de circonstances extraordinaires tout ce qu'il lui avait plu d'abattre il y a quarante ans. Ensuite l'Histoire a des ensei-

(1) G. Bapst, *Canrobert,* t. III, p. 105.

gnements que je n'oublierai pas. Elle me dit d'une part qu'il ne faut jamais abuser des faveurs de la fortune ; de l'autre, qu'une dynastie n'a de chances de stabilité que si elle reste fidèle à son origine, en s'occupant uniquement des intérêts populaires pour lesquels elle a été créée ».

Noble langage, empreint d'une sage philosophie. En moins d'un demi-siècle, en effet, ces Tuileries avaient vu naître un Napoléon mort en exil, un Bourbon, un Orléans, exilés l'un et l'autre à dix ans.

« Sire, l'avenir n'est à personne... »

Napoléon montra ce jour-là qu'il le savait bien. Mais il voulut que la cérémonie du baptême fût imposante. Le Pape dut accepter d'être parrain : il devait bien cela à celui qui s'était érigé gardien du trône pontifical. La reine de Suède, petite-fille du prince Eugène, était marraine. L'enfant fut solennellement porté à Notre-Dame sur les genoux de la Gouvernante, entourée de deux sous-gouvernantes. Toutes trois étaient veuves d'officiers généraux tués en Crimée.

Le baptême du Prince Impérial coûta, dit-on, 898.000 francs. De méchants fouilleurs d'archives constatèrent que celui du comte de Chambord n'avait coûté que 300.000 francs et celui du comte de Paris 100.000 francs.

⁂

Cependant le Congrès tirait à sa fin. On rédigeait, non sans peine, les trente articles du traité qui, dans le principe, devait renforcer l'indépendance de la Sublime Porte dont les puissances victorieuses garantissaient l'intégrité du territoire. Le Grand Vizir Ali Pacha était, de l'aveu général, un habile diplomate, un profond psychologue ; silencieux en séance, il avait cependant soutenu avec bonheur les intérêts de son maître. Durant la tenue du Congrès, le sultan avait promulgué un firman accordant le libre exercice de tous les cultes, la garantie de tous les droits aux chrétiens, laissant prévoir une réforme profonde des institutions de l'empire, réforme fort improbable puisqu'elle supposait que le sultan-calife renonçât à sa qualité de chef religieux de l'Islam.

Cependant, satisfaites de ces promesses, les puissances chrétiennes en prenaient acte dans un article du traité et s'engageaient à ne s'immiscer en rien dans les rapports du sultan avec ses sujets ni dans l'administration ottomane. Ainsi les vainqueurs mettaient-ils fin aux prétentions russes tendant à la protection des chrétiens de l'empire (hélas ! peu d'années se passeront avant que l'intervention des puissances ne devienne ici et là nécessaire). La neutralisation de la mer Noire, exigée par l'Angleterre, était la clause du traité la plus humiliante pour les Russes. Le comte Orloff tenta d'en diminuer la portée en attendant le moment où on pourrait la dénoncer, ce qui arriva quinze ans après. De même batailla-t-il pour limiter les abandons des parties de la Bessarabie voisines du Danube, terres ingrates cependant maintes fois disputées au cours de ce siècle ! L'Autriche triomphait de son côté, organisant une commission permanente du Danube proclamé fleuve international. Enfin les principautés moldo-valaques semblaient échapper définitivement à l'Empire russe. L'Autriche, qui les avait occupés pendant la guerre, devait les évacuer sans délai mais leur régime futur donnait lieu à des discussions toujours renaissantes. Napoléon III voyait là une première occasion de faire triompher le principe des nationalités en favorisant l'union des deux principautés en une grande principauté roumaine. Alexandre II, déçu dans ses prétentions sur ces régions, appuyait la thèse française que combattaient au contraire Anglais, Autrichiens et Turcs : un conflit s'apaisait-il qu'un autre surgissait !

A la fin du mois les rédactions étaient terminées. On parlait du 1er avril pour les signatures : c'est le grave Orloff qui fit remarquer que les peuples croiraient à une mauvaise plaisanterie. On avança de deux jours la date décisive. Ce fut le dimanche de Quasimodo, 30 mars, que le Quai d'Orsay se trouva encore une fois le point de mire de la population parisienne. On savait que les plénipotentiaires se rendraient dans leurs costumes de cérémonie à l'hôtel des Affaires Etrangères dans les voitures de la cour.

On s'écrasait aux abords du pont de la Concorde et contre l'esplanade des Invalides. Bien entendu les badauds ne virent

pas grand chose. De rares privilégiés avaient pu admirer les médaillons enrichis de pierreries que le plénipotentiaire russe étalait sur sa large poitrine, représentant les trois tsars qu'il avait servis. N'était-ce pas, ce 30 mars, le quarante-deuxième anniversaire du jour où les armées russes et prussiennes campaient devant Paris, où le jeune colonel Orloff s'enorgueillissait d'avoir pris Montmartre ! *Sic transit...*

On procéda aux signatures avec une plume arrachée à un aigle impérial du Jardin des Plantes, que l'impératrice réclama pour ses collections... et puis on se rendit en cortège aux Tuileries où l'empereur félicitait chacun, adoucissant l'amertume du vaincu : « Lord Clarendon l'a dit au Parlement, c'est une paix honorable pour tous, qui n'est humiliante pour personne ».

Le baron de Hübner raconte qu'ayant appris la remise de la Grand Croix de la Légion d'honneur au comte Walewski et un fauteuil de sénateur à son second, le baron de Bourqueney, celui-ci aurait répondu : « Je suis content ». — « Pardi ! aurait répondu l'ambassadeur autrichien, vous avez trente mille fois raison de l'être » car les sénateurs touchaient alors une indemnité de trente mille francs. C'est trop beau pour être vrai !

Paris était illuminé ; on dansait aux carrefours ; l'Empire triomphait ; cependant nombreux étaient ceux qui pensaient comme le maréchal Bosquet l'avait écrit quelques mois plus tôt : « De cette guerre, la France ne recueillera qu'un peu de gloire ; elle peut y perdre ses meilleurs soldats et par conséquent ses moyens de résistance à une invasion russo-allemande quand elle restera seule, abandonnée par l'Angleterre dont les intérêts sont différents des nôtres malgré l'alliance. Pauvre France ! toujours l'épée à la main, se battant pour Dieu et le droit et toujours seule à la fin des luttes, payant les progrès du monde civilisé du plus pur de son sang et du dernier écu de ses épargnes ». Le « Flambeau » de Rostand disait plus brièvement et plus crûment :

« Ne s'est battu que pour la gloire et pour des prunes. »

Pierre RAIN.

---

## VARIÉTÉS

# LETTRE DE JEAN-LOUIS BRÉAU DE QUATREFAGES A FRANÇOIS BULOZ

## (21 novembre 1859)

La lèttre qu'on va lire appartient à M. Maurice Bérard que nous remercions d'avoir bien voulu nous la communiquer comme il l'avait déjà fait pour d'autres pièces de sa collection d'autographes (1). Elle est adressée par le naturaliste Bréau de Quatrefages à François Buloz.

Par une heureuse rencontre, elle a été mise à notre disposition à un moment où le fondateur de la *Revue des Deux Mondes* était l'objet d'un cours au Collège de France. Nous ne saurions que nous féliciter d'une coïncidence qui associe notre modeste publication aux belles leçons de M. Jean Pommier (2).

Quatrefages qui porte un des noms les plus distingués de la science française au XIX[e] siècle était né le 10 février 1810 à Berthézène (Gard). Il appartenait à une vieille famille protestante cévenole, alliée à celle de La Beaumelle, le célèbre publiciste dont on sait les démêlés avec Voltaire, et figure parmi les plus remarquables élèves du collège fameux de Tournon. Docteur ès-sciences mathématiques avec une thèse sur la *Théorie*

(1) *R.H.D.*, 1951, pp. 248-251 (Lettre d'Armand Barbès à Lamartine, 15 juin 1948) ; *id.*, 1955, pp. 150-153 (Une lettre inédite d'Alfred Naquet, 13 septembre 1885).

(2) V. Simon Arbellot, *François Buloz au Collège de France, Revue des Deux Mondes* du 15 mars 1956, pp. 270-285.

*du coup de canon* (!), il s'oriente bientôt vers les sciences naturelles qui offrent pour lui un attrait particulier. Abandonnant la médecine qu'il avait un temps exercée, il vient s'installer à Paris dans le voisinage du Jardin des Plantes, et pour se créer des ressources, « dessine des planches pour le *Règne animal illustré* et écrit des articles pour la *Revue des Deux Mondes* » (1).

De celle-ci, il devait être un des principaux collaborateurs. Du 1er mai 1942 au 15 mai 1853, sa signature n'y paraît en effet pas moins de quarante-cinq fois (2). Aucune étude de lui ne figure par contre à la Table des Matières en 1858 ni en 1859, période qui nous intéresse.

Quatrefages est donc un des familiers de François Buloz. La lettre du 21 novembre 1859 nous montre que leur amitié n'allait pas sans orages. Le dissentiment auquel elle se réfère est d'ordre politique. Il s'est produit au cours d'un entretien dans le salon de Mme Buloz. Tous deux sont sortis de leurs gonds. Quatrefages s'est exprimé avec véhémence — on n'en sera pas étonné quand on aura lu les pages qui vont suivre — et si l'on se souvient du jugement porté par Marie-Louise Pailleron sur son grand-père : « ardent et rude, irascible, laborieux et fidèle » (3), on ne doutera pas qu'il ait trouvé dans le célèbre fondateur de la *Revue des Deux Mondes* un interlocuteur aussi passionné que lui-même.

L'année 1859 est celle de la guerre d'Italie. Le 11 novembre, le traité de Zurich a confirmé les préliminaires du 12 juillet, lors de l'armistice de Villafranca. Or, au cours de cette crise, lorsqu'on a vu l'Angleterre après nous avoir laissé tous les hasards de la lutte, « dissimulant mal ses sympathies pour l'Autriche, proclamant ouvertement son hostilité au Piémont », in-

(1) Notice de la *Grande Encyclopédie*.

(2) La Table des Matières de la *Revue des Deux Mondes*, 1re série, groupe ainsi ses articles : *Souvenirs d'un naturaliste*, du 1er mai 1842 au 15 mai 1853, 10 ; *Physiologie comparée*, 5 ; *Histoire générale*, 5 ; *Histoire naturelle de l'homme*, 15 ; *Histoire naturelle d'économie politique*, 3 ; *Mélanges scientifiques*, 9.

On peut s'étonner que dans le *Livre du Centenaire — Cent ans de vie française à la Revue des Deux-Mondes*, Paris, Hachette, 1929, l'article, d'ailleurs très superficiel de Charles Richet consacré aux sciences sous le Second Empire, ne mentionne pas le nom de Quatrefages.

(3) *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1927.

tervenir après coup « pour contrecarrer la politique française et exciter contre *la France* les rois et les populations, on a été révolté », écrit Quatrefages.

Les sentiments qu'il exprime sous une forme d'ailleurs excessive trouvent leur justification dans l'évolution de la politique britannique. Si les élections de 1859 ont ramené au pouvoir Palmerston favorable à l'unité italienne, « l'annexion par la France de la Savoie et de Nice — fût-ce après des plébiscites — répandra, écrit un récent historien, l'indignation et l'alarme... Le parti conservateur forma des corps de volontaires. Palmerston suivit le mouvement et fit voter des crédits pour l'armée et la marine » (1). Il en résultera une tension des esprits qui rappelle celle du temps de l'affaire Pritchard sous la Monarchie de Juillet et annonce la crise de Fachoda sous la Troisième République. Elle aide à comprendre, sans négliger le facteur intérêts, en l'espèce au premier plan, le secret dont s'entourera bientôt la signature du traité de commerce avec l'Angleterre (23 janvier 1860).

Nous en avons assez dit pour que la lettre de Quatrefages se trouve placée dans l'atmosphère de l'époque. Mais elle n'intéresse pas seulement les relations franco-britanniques sous le Second Empire, elle ajoute une page à l'histoire de la *Revue des Deux-Mondes* et à la biographie de son célèbre directeur. Rappellerons-nous que celui-ci avait vu le jour à Vulbens en Haute-Savoie ? Il était donc né dans une région qui n'allait devenir française qu'en 1860, postérieurement par conséquent à la lettre à Quatrefages. Cette circonstance avait donné prétexte contre lui à une odieuse invective de Barbey d'Aurevilly. « Il n'est même pas Français, avait écrit le connétable, ce à quoi un avocat avait répliqué dans le procès qui les opposa : « Vulbens est en France à quelque 20 kilomètres de Genève ; en 1803, année de la naissance de Buloz, ce village faisait déjà partie depuis onze ans de la France » (2).

(1) Martin Maurice, *Histoire de l'Angleterre*, pp. 361-362. Le relâchement de l'entente remontait à l'attentat d'Orsini (14 janvier 1858), les bombes du révolutionnaire italien ayant été fabriquées à Birmingham.

(2) Simon Arbellot, *l. c.*, p. 285.

Ses origines savoyardes auraient pu inciter Buloz à quelque complaisance envers Napoléon III dont l'intervention en Italie déterminera bientôt le rattachement de sa province à la mère patrie, mais ses préventions cependant l'emporteront sur toute autre considération. Si sa formation, ses convictions politiques faisaient de lui un chaud partisan de l'unification de la péninsule, « sa secrète mais obstinée opposition à l'Empire allait l'emporter sur ses aspirations car l'unification, c'était le renforcement de Napoléon III dont il demeurait l'adversaire » (1).

On voit l'intérêt de la lettre de Quatrefages à Buloz, dont M. Jean Pommier à qui nous l'avions communiquée a bien voulu souligner l'importance auprès de ses auditeurs dans sa leçon du 20 avril 1956.

René DOLLOT.

***

Paris, 21 novembre 1859.

MON CHER BULOZ,

Je reçois votre lettre et quitte sur le champ les annélides (2) pour vous répondre. Non sur mon âme je ne veux pas de rupture et n'y ait *jamais* pensé — pas même dans ce moment où je quittais votre salon un peu ému cela est vrai de la tournure inattendue qu'avait pris la discussion mais sans fiel, je puis l'attester, Je ne voulus pas vous tendre la main *à vous* parce que je n'étais pas certain après les expressions que vous aviez employées que vous voulussiez la prendre ; mais Madame Buloz a certainement compris ce que signifiait l'étreinte à laquelle elle voulut bien répondre d'une manière toute cordiale. Tous deux, mon cher Buloz, nous sommes vifs, ou mieux peut-être

(1) Simon Arbellot, *l. c.*, p. 274. La *Chronique de Quinzaine* rédigée depuis le 1er juin 1858 par Eugène Forcade avait pris une attitude très nette d'opposition à l'Empire (*Le Livre du Centenaire — Cent ans de vie française à la Revue des Deux Mondes*, Paris, Hachette, 1929, p. 181).

(2) Allusion aux travaux de Quatrefages qui se livra particulièrement à l'étude des invertébrés, en particulier des annélides, embranchement du règne animal comprenant des vers annelés.

ardents, avec des apparences de calme ; tous deux nous sommes enfants du midi (1), et à tous deux par conséquent il peut échapper dans une discussion qui touche à des sentiments intimes des paroles par trop *pittoresques,* qui traduisent notre pensée en l'exagérant jusqu'à la défigurer. C'est tout à fait ainsi — *ma conduite l'a prouvé* — que j'ai pris de votre part l'expression que *par deux fois* vous m'avez appliquée dans votre cabinet. C'est ainsi que je vous prie d'interpréter toutes celles qui dans la discussion de l'autre jour ont pu vous blesser d'une manière quelconque, car, comme vous, je n'ai d'ailleurs rien à retirer quant aux intentions. Les mots qui vous ont le plus froissé, celui-là même qui vous fit presque dire que j'étais de trop dans votre salon, furent prononcés — au moins je le croyais — sur un ton de plaisanterie qui aurait pu ce me semble en expliquer la portée *réelle.* Cette discussion du reste prouve une fois de plus que la lutte est souvent d'autant plus vive que l'on est plus rapproché d'intentions et de croyances. Mais pas plus l'un que l'autre, j'en suis certain, nous ne sommes disposés à imiter ceux de nos rois qui traquaient les protestants et s'alliaient avec les Turcs. Nous resterons donc amis, mon chez Buloz, et permettez-moi d'ajouter que pour qu'il en fût autrement il faudrait que Vous, *vous le voulussiez bien ;* car pour moi je n'ai pas la moindre disposition à rompre. Personne plus que votre adversaire de samedi n'apprécie et *n'aime* ce qu'il y a d'excellent sous votre écorce un peu raboteuse — pardon encore de cette expression si vous vouliez —. Il l'a dit bien ailleurs qu'ici, il l'a soutenu devant quelques-uns de vos plus ardents adversaires ; il a donc le droit *dans la circonstance actuelle* de le dire ici. — Il est vrai qu'avec vous — comme avec tout le monde et avec ceux-là même dont son avenir dépendait — il conservera son franc-parler. Quand la *Revue* lui semblera faire fausse route, il le dira au *Directeur,* et, sans avoir la prétention de *donner des leçons,* il soutiendra sa manière de voir. Blessera-t-il par là des personnes qui, tout aussi omnipotentes dans leur sphère que l'Empereur l'est dans la sienne, en sont peut-être venues à ne pas pouvoir

(1) C'est beaucoup dire en ce qui concerne François Buloz né en Haute-Savoie.

plus que lui supporter de contradiction ? Il espère que non — mais si par malheur cela arrivait, il n'hésiterait pas à en appeler *à Buloz* des *hommes de la Revue.*

Après une déclaration de principes aussi entière mon cher Buloz, je pourrais m'arrêter. Si je continue ce n'est pas pour vous suivre dans votre *exposé ;* c'est pour rectifier quelques-unes des opinions que vous vous êtes faites sur ma manière de voir.

Le *premier* vous m'avez raillé sur mes tendances anti-anglaises. Je n'ai fait d'abord *que vous répondre.* Je l'ai probablement fait avec trop de vivacité puisque de fil en aiguille nous avons fini par nous quereller. Il est très vrai que je ne puis avoir de sympathie pour une nation grande, libre, intelligente et qui partout où elle exerce un pouvoir direct écrase les faibles (affaires de Grèce), opprime les nationalités (îles Ioniennes, Inde anglaise), au besoin expulse des populations entières (Acadie) ou même les anéantit (Terre de Van Diemen). De plus en ma qualité de chauvin, je ne puis oublier que les plus rudes châtiments que a France ait supportés pour ses fautes lui ont toujours été imposés par la main de l'Angleterre. Enfin comme Français libéral et constitutionnel je me rappelle qu'au moment même où des deux côtés du détroit on proclame l'union intime des deux nations, sous Louis-Philippe comme sous Napoléon, *toujours* l'Angleterre se montre envieuse du moindre avantage qui peut échoir à sa *rivale* prête à la contrecarrer et au besoin à lui nuire. — (sous Louis-Philippe = affaires de Madagascar, perte de notre dernier poste, mort du capitaine Schelly — affaire Roche au Maroc lors de notre guerre avec cet empire — mariages espagnols —. Sous Napoléon = canal de Suez presque au moment des batailles d'Inkerman et de Balaklava). J'ai présente à l'esprit la joie mal déguisée avec laquelle on apprit en Angleterre la venue de la République qu'on savait bien devoir nous affaiblir, et la chute d'un roi dont l'influence toute pacifique n'en était pas moins réelle (1). J'entends encore par la pensée ces acclamations unanimes qui ont accueilli en Angleterre, *dans cette terre de liberté,* le souverain qui venait d'enlever à la France

(1) Louis-Philippe.

toute liberté ; mais qui, marchant contre la Russie, mettait sa toute-puissance au service des intérêts anglais..., etc..., etc..., etc... (1).

Vous pouvez ne pas partager ma manière de sentir ; mais vous êtes bien forcé de convenir qu'il y a là de quoi la rendre *excusable*.

Suit-il de là que je soupire après une guerre avec l'Angleterre surtout en ce moment ? NON, MILLE FOIS NON.

L'Angleterre remplit à mes yeux une mission providentielle qu'à raison de sa puissance d'expansion et des mœurs de sa race, elle peut seule mener à fin. Elle sert la civilisation à sa manière souvent à la manière du bourreau, souvent aussi d'une manière plus effroyable et dont je ne voudrais à aucun prix pour ma patrie (destruction des races inférieures par le fer et par le feu). La France aussi — même aujourd'hui — est un apôtre à sa façon (expédition contre les tribus marocaines — et surtout idées françaises se répandant malgré le peu de liberté de notre presse). Une guerre entre la France et l'Angleterre marquerait un temps d'arrêt dans les progrès généraux de l'humanité.

En outre COMME VOUS, je suis bien certain que nous aurions l'Europe entière sur les bras, et je ne suis pas assez insensé pour vouloir lutter un contre cent de gaîté de cœur.

Enfin, malgré l'article dont vous m'avez fait connaître l'auteur, je suis très loin de croire à l'égalité des deux marines (2). Nous avons — je le veux bien — un même nombre de vaisseaux ; mais nos chantiers, nos magasins sont à peu près vides, tandis que ceux des Anglais regorgent d'approvisionnements. Les deux flottes actuelles détruites, il ne nous resterait rien, tandis que 6 mois après les Anglais en auraient une autre plus formidable que la première.

Vous voyez mon cher Buloz que, *comme vous*, je sens toute

(1) Napoléon III et l'impératrice Eugénie s'étaient rendus en Angleterre pendant la guerre de Crimée.

(2) Il s'agit évidemment de Louis Reybaud dont la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1859 avait publié un article intitulé : *Marine nouvelle en France et en Angleterre — la vapeur comme facteur auxiliaire et comme force de combat.*

l'utilité de la paix avec l'Angleterre. Mais est-ce une raison pour se livrer à elle ? Pour ne faire jamais de réserves à son endroit ? Pour applaudir aux duretés qu'elle adresse non pas seulement à l'Empereur, mais à la *nation française* elle-même ? Pour approuver toutes ses exigences ? Adopter en tout sa politique ? ...Or voilà ce que fait une certaine école, libérale et amie de la liberté, cela est vrai, mais qui me semble s'égarer à deux points de vue.

D'abord au point de vue même du but qu'elle se propose d'atteindre. Des gens qui ont le tempérament des Anglais deviennent toujours d'autant plus exigeants qu'on leur accorde davantage. Ils savent se déclarer satisfaits seulement devant ceux qui au besoin sont prêts à leur montrer les dents. L'Angleterre ne se brouillera pas avec les Etats-Unis ; et Dieu sait pourtant qu'à vouloir agir avec eux comme elle l'a fait avec notre pauvre France, elle a eu de bien belles occasions. Mais elle sait que frère Jonatas ne craint pas le moins du monde John Bull ; et elle le laisse agir à sa façon parfois quelque peu brutale, sauf à ne pas tenir compte de quelque coup de coude ou de pied. Que la France soit ferme vis-à-vis de l'Angleterre ; et alors la paix sera assurée — qu'elle sache bien que si par malheur la guerre éclatait entre elle et nous, il n'y aura pas un Français pour désirer son triomphe et elle sera plus disposée à faire quelques concessions. — Si grâce au langage par trop amical des organes de la presse libérale, elle pouvait croire que nos divisions iraient jusqu'à lui redonner un corps d'émigrés, elle serait au contraire bien plus portée à persévérer dans des allures que l'ont encouragée à prendre les faiblesses de quelques-uns de nos hommes d'Etat.

Tout ce que je voudrais voir dans la *Revue* c'est à peu près ceci. Les Anglais ont raison de s'armer, de se protéger... Ils ont le droit d'agir comme ils l'ont fait dans les affaires d'Italie ; ils n'ont rien à se reprocher jusqu'à présent (vous voyez que je vais bien loin) — mais ils ne peuvent pas non plus trouver étrange que la France ait une marine à Cherbourg aussi bien qu'à Toulon ; ils ne peuvent trouver surprenant que la France patronne des entreprises qui doivent profiter, à elle il est vrai,

mais encore à l'Europe entière ; nous désirons la paix de toute notre âme, mais si la guerre éclatait par malheur, les libéraux français oublieraient ce qui les sépare de leurs adversaires pour aider de toute leur force au triomphe des armes françaises ; ils ne commettront pas la faute si justement reprochée aux royalistes de 1819 et ne verront *jamais* des *amis* dans des peuples armés contre la France, *jamais* des *libérateurs* dans les soldats anglais ou prussiens campés en armes dans nos places publiques. Vous me direz peut-être qu'une pareille déclaration est inutile de la part de la *Revue ?* Ceci m'amène à vous dire quelques mots de mon second point.

A tort ou à raison le chauvinisme est très commun en France. Beaucoup moins à Paris je le sais ; mais en province il fleurit peut-être davantage à mesure qu'on se dégage mieux de la domination des partis. J'ai vu beaucoup de légitimistes dans mes dernières tournées. Je n'en ai pas trouvé un seul qui voulût de la restauration, au prix d'une troisième invasion. J'ai vu beaucoup d'Orléanistes, je n'en ai pas vu un seul qui, après avoir blâmé de toute sa force la guerre d'Italie, n'ait été heureux de nos victoires comme il eût été malheureux de nos défaites quand même elles auraient dû nous ramener les d'Orléans ou un régime constitutionnel. Partout, au fond des montagnes comme sur le bord de la mer, la conduite de l'Angleterre, ses sympathies si mal déguisées pour l'Autriche, son hostilité si ouverte envers le Piémont, l'abandon de la politique, suivie par elle sous Louis-Philippe, au moment où la France s'en emparait pour la traduire en action, (car Napoléon n'a été en fin de compte qu'un lord Minto accompagné de 200 mille hommes) (1), ont frappé tous les esprits. Puis quand on a vu cette même Angleterre qui nous avait laissé tous les hasards de la lutte, intervenir après coup pour contrecarrer la politique française et exciter contre *la France* les rois et les populations, on a été révolté. Ce sentiment est très général, il est devenu populaire. Vous me direz qu'il est erroné, soit ; mais encore faut-il compter avec lui, car il est puissant et de plus il repose sur des sen-

(1) Allusion à la mission en Italie de Minto (Gilbert Eliot, Comte de).

timents honorables. Les hommes, les journaux qui le froisseront, s'isoleront de plus en plus. Or il serait fort à regretter que les hommes et les journaux qui représentent en France les idées libérales, se trouvassent isolés du pays, quelles que pussent être à l'étranger leur influence et leur popularité.

Certes je vous ai félicité de la manière dont la *Revue* restait ailleurs et en termes plus forts. Je suis prêt à le faire encore toutes les fois que l'occasion se présentera — et ce n'est pas le moyen *d'obtenir les cordons* dont vous me parliez l'autre jour. Mais plus je la verrai pouvoir être utile à l'esprit public en France, plus je regretterai de la voir froisser à d'autres égards le sentiment national et perdre par cela même une partie de l'ascendant qu'elle devrait exercer.

Et maintenant mon cher Buloz un mot sur le malentendu supposé dont vous parlez dans la dernière partie de votre lettre. Il n'a *jamais* existé de ma part, je puis vous le certifier. Ici encore je n'ai qu'à me rappeler bien des conversations *soutenues* par moi sur votre compte, pour être certain que j'ai toujours rendu justice à ce qu'il vous avait fallu de justesse de vue, de connaissance des hommes et des choses, d'imperturbable persévérance, pour fonder la REVUE DES DEUX MONDES et l'élever au point où elle est parvenue. Je n'ai donc pas à me disculper à cét égard.

Mais à votre tour n'admettrez-vous pas que *quoique savant* on peut aussi avoir parfois des idées justes en politique ? Nous nous sommes trop mêlés aux événements du jour pour ne pas être forcés d'y songer ; et l'habitude de la réflexion, celles qui résultent du groupement des faits de science auquel nous nous livrons constamment, ne peuvent-elles pas parfois s'appliquer avec fruit à d'autres ordres de faits et d'idées ? Peut-être par cela même que nous vivons un peu en dehors des accidents journaliers, apercevons nous quelque fois plus nettement les grandes lignes générales. Si M. Guizot et M. Odilon Barrot, le ministère et l'opposition dynastique, avaient vu à Paris ce que je voyais si nettement de St Sébastien, la révolution de février nous eût été épargnée ; et avec elle toutes ses conséquences au nombre desquelles il faut placer incontestablement ce régime

actuel que nous n'aimons pas plus l'un que l'autre. Vous m'avez raillé autrefois sur mes tendances décentralisatrices et la *Revue* a publié récemment deux articles conçus entièrement dans cet esprit. J'espère bien qu'elle entrera tôt ou tard dans les vues anti-anglaises que je vous ai si longuement développées, et je suis certain par exemple qu'une entente réellement cordiale entre l'Empereur et l'Angleterre aiderait singulièrement à votre conversion à cet égard. . . . .

C'est presque un *article* que je vous ai écrit et si je me suis laissé entraîner par ma plume ne voyez là mon cher Buloz qu'une preuve du désir sincère que j'éprouve de ne laisser subsister entre nous aucun nuage. Je suis moins disposé que vous ne semblez l'être vous-même à prendre mon parti d'une rupture entre nous. N'importe ; je ne compte guère avec mes amis et je crois que nous le resterons encore en dépit des Anglais, de M. Thiers, de Guizot et des quelques autres points sur lesquels nous différons.

Je ne vous dis rien pour votre secrétaire voulant aller porter moi-même cette lettre pour vous convaincre encore mieux que je suis toujours votre bien affectueusement dévoué.

DE QUATREFAGES.

# LA MORT DE LOUIS XVI

## UNE LETTRE INÉDITE DE L'ABBÉ EDGEWORTH

Lorsque l'abbé Henry Essex Edgeworth de Firmont retourna en Angleterre en août 1796, il écrivit une longue lettre à son frère Ussher, décrivant la façon dont il avait pu quitter la France, et les événements qui avaient précédé son départ.

Cette lettre était rédigée en un anglais un peu hésitant, langue dont l'abbé, qui avait été élevé en France et y avait passé toute sa vie n'usait pas volontiers. Publiée par son cousin Charles Sneyd Edgeworth, frère de Maria Edgeworth, elle semblait jusqu'ici le seul récit de la mort de Louis XVI que nous ayons de la plume de son dernier confesseur, et était postérieure de trois ans à l'exécution du roi.

Nous avons rencontré dans les archives du château de Leschelle, au Comte de Caffarelli, un précieux recueil de lettres de l'abbé Edgeworth adressées au Cte de Balleroy, qui devait lui-même monter sur l'échafaud le 26 mars 1794, et à sa fille la Comtesse d'Hervilly, — dont la fille Julienne épousa le Général de Caffarelli. Dans cette correspondance, sans qu'on semble s'être aperçu de son importance, se trouvait la lettre suivante, écrite à mots couverts quelques semaines seulement après la mort du Roi, et que l'on ne lira pas sans émotion.

A. de Curzon

à Monsieur DE BALLEROY
à Balleroy, Département du Calvados.

Ce 2 mars (1793)
(reçue le 9)

Je sais, Monsieur, que vous daignez vous occuper de moi. Ma sœur m'a fait passer le billet que vous avez eu la bonté de lui écrire. Chaque jour j'ai voulu vous en témoigner ma reconnoissance ; mais surchargé de la nouvelle besogne dont on m'accable, et qui vient me trouver dans ma solitude (1), j'ai toujours été forcé de renvoyer au lendemain. Recevez du moins l'expression tardive de tous les sentiments que je vous ai voués ; s'ils ne sont que ce qu'ils ont été, c'est qu'ils n'étoient pas susceptibles d'accroissement.

Je n'entre dans aucun détail sur la perte que nous venons de faire et qui a fait couler vos larmes aussi bien que les miennes. Il est plus heureux qu'il ne l'a jamais été ici bas. Tant d'héroïsme et tant de vertus ne sont vraiment à leur place que dans le ciel. Voilà la seule consolation qui nous reste, elle est solide, et nous l'aimons pour lui même et non pour nous.

Il viendra un jour, du moins je l'espère, où je pourrai vous raconter plus en détails tout ce que j'ai admiré et tout ce que j'ai vu. En attendant le silence est le seul parti sage. Peut-être est ce même le seul moyen de parler avec fruit à ceux qui ne veulent ni voir ni entendre aujourd'hui.

Je devrais avoir honte de vous parler de moi dans un moment où tout porte à s'oublier, mais vous ne me pardonneriez pas si je ne vous en disais au moins un petit mot. Non, toutes les souffrances de ma vie mises en somme ne sont rien en comparaison des souffrances de ce jour là. Je restai jusqu'au dernier moment et même au delà, mais les cris de V. la N. qui commencèrent m'avertirent que je n'étais plus à ma place. Il avait eu la présence d'esprit de me recommander à ceux qui l'environnoient de peur qu'il ne m'arrivât malheur après sa mort. Mais

(1) Mgr de Juigné, Archevêque de Paris, avait nommé l'abbé Edgeworth son vicaire-général avant de quitter Paris en décembre 1792.

tous m'abandonnèrent, et la Providence seule se chargea de moi. Je fendis la foule sans obstacle et sans insulte, et je me réfugiai dans une maison sûre où le malheureux Mr. de M. (1) vint me joindre. Il vouloit à toute force que je quittasse la France. Mais des liens que je respecte et que vous connoissez en partie (2) me retenoient encore. Je me contentai donc de sortir le même jour de Paris et de retourner dans ma solitude où je suis à portée de tout savoir sans être vu (3). C'est de là, Monsieur, que je vous écris ces lignes. C'est là que je pense tous les jours à vous et que je conserve pieusement le sincère, le tendre et respectueux attachement que je vous ai voué pour la vie.

T. H.

*P.S.* — Ne croyez pas que je sois le moins du monde compromis. On ne s'est occupé de moi que par instans, et j'ai tout lieu de croire que je suis aujourd'hui complètement oublié.

(1) M. de Malesherbes à qui il avait à remettre un dernier message verbal du Roi.

(2) Mme Elisabeth, dont il était confesseur, et avec qui il demeura en relations grâce à des agents sûrs jusqu'à la mort de la Princesse le 10 mai 1794.

(3) Chez le Baron de Lézardière, près de Choisy-le-Roi, où il demeura caché pendant trois mois.

# COMPTES RENDUS

C. DE GRUNWALD : *Alexandre 1, le tsar mystique.* Paris, Amiot-Dumont, 1955, 1 vol. in-8° de 340 p.

A un bagage déjà imposant M. de Grunwald ajoute aujourd'hui une nouvelle œuvre qui mérite de retenir l'attention. Certes le tsar mystique (ou comme nous le qualifiions jadis, le tsar idéologue) fut l'objet depuis un siècle de très nombreuses études, et dans ces dernières années des documents nouveaux ont paru, tels ceux publiés au temps du tsarisme par le grand duc Nicolas Mikhaïlovitch, qui ont éclairé maints points obscurs. M. de Grunwald réussit cependant à poser son personnage sous un jour plus favorable qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Peut-être, ici ou là, pourrait-on faire quelque réserve.

Dans cette étude très dense, bornons nous ici à examiner la politique extérieure du tsar : Les deux Albert, Sorel et Vandal, dans leurs ouvrages fameux, montrent la dissimulation constante d'Alexandre devant Napoléon le « Grec du bas empire » jouant depuis le début le double jeu. M. de Grunwald ne croit pas son héros si perfide : il sait bien qu'Alexandre, dès le début de son règne, se méfie du premier Consul, et s'indigne devant le meurtre du duc d'Enghien. Le premier des souverains du continent il répond aux invites de l'Angleterre, curieux, un instant, de se mesurer sur le champ de bataille avec le vainqueur de Marengo : dans ce rôle, l'historien le reconnaît, « il se montre léger, présomptueux, fait preuve d'une ignorance complète de l'art militaire ».

Le résultat c'est Austerlitz. Le tsar, qui n'est pas encore mystique, mais plutôt mystifié, regagne la Russie ulcéré, rejetant sur les Autrichiens la responsabilité du désastre. Cependant six mois plus tard il charge un homme qui a sa confiance, Oubril, de négocier avec le vainqueur. Contrairement à l'opinion de Sorel, M. de Grunwald croit à la sincérité d'Alexandre. Bien prompte conversion ! cependant moins étonnante que celle de Tilsit.

Sur cette date essentielle, M. de Grunwald est trop affirmatif : « Jamais son esprit n'a été plus lucide ; il n'a pas voulu duper et n'a pas été dupe ». L'historien prend pour argent comptant la déclaration d'Alexandre à Savary : « Toutes mes préventions ont disparu comme un songe, après trois-quarts d'heure de conversation ».

Et l'auteur confirme ce dire par d'autres textes qui prouvent que le tsar voit clair et ne s'illusionne pas.

Mais alors pourquoi conclure « à un simple ajournement de haine » ?

La vérité n'est-elle pas dans la faiblesse du caractère d'Alexandre extrêmement influençable, frappé par le dynamisme de son rival, mais naturellement méfiant ! Et Napoléon fait tout ce qu'il faut, en cinq ans, pour accroître cette méfiance, la transformer en exaspération puis en haine.

En 1814 le prestige du tsar est incomparable : sa tête tourne sous l'effet d'un trop bruyant triomphe. A Vienne, les plaisirs de toutes sortes l'étourdissent ; la crise du mysticisme suit logiquement : Mme de Krudener l'éblouit à son tour, quoiqu'elle n'ait rien d'éblouissant.

Les dernières années sont plus difficiles à expliquer : d'où vient l'emprise d'Araktcheev, l'odieux caporal de Gatchina ? d'où vient l'abandon des premiers amis, celui du corfiote Capo d'Istria qui s'efforce de faire de son maître le libérateur des Grecs ! M. de Grunwald, comme tous ses prédécesseurs, explique cette nouvelle conversion par la crainte croissante des révolutions accélérée par la révolte des Semenovski !

Tout est possible, surtout si, comme M. Grunwald, on accepte le mystère final : L'épilogue justifie le sous-titre : le tsar mystique. Mysticisme poussé jusqu'à cette fuite dans le désert après la mystification de Taganrog à laquelle se serait prêtée l'impératrice Elisabeth. Un drame de Shakespeare ! invraisemblable comme les drames de théâtre qu'on admire sans toujours saisir les dessous.

Fedor Krosmitch erre comme un anachorète dans les forêts lointaines pendant près de quarante ans. C'est le portrait vivant d'Alexandre ; des notables de Tomsk l'ont affirmé. Nicolas I^er^ ne doutait pas de la survie, mais avait exigé le silence ; Alexandre III, pour en avoir le cœur net, fit ouvrir la tombe de son grand-oncle ; elle était vide, et il accrocha dans son bureau le portrait « du grand Staretz, béni de Dieu ». Si l'historien princier d'Alexandre, le grand duc Nicolas Mikhailovich a adopté la thèse de la mort de l'empereur à Taganrog en 1825, M. de Grundwald « sait pertinemment qu'il s'est conformé en l'occurrence aux ordres directs du tsar régnant ». Alors, inclinons-nous !

Pierre Rain.

---

Raffaele Guariglia : *La diplomatie difficile. Mémoires 1922-1946*, traduit de l'italien par Louis Bonalumi. Préface de M. Georges Bonnet. Paris, Plon, 1955, 1 vol. in-8° de 410 p.

Le métier de diplomate est évidemment devenu de plus en plus « difficile » depuis que les distances ont, pour ainsi dire, disparu

et que l'ambassadeur ne fait plus, trop souvent, que de répéter les mots mêmes qui lui sont dictés téléphoniquement par son chef. Les délais prolongés que procurait autrefois la lenteur des communications seront amenuisés ; et cependant ils n'étaient pas inutiles pour amortir les chocs.

Ce n'est pourtant pas à cette sorte de difficulté que fait allusion M. Guariglia quand il qualifie de « diplomatie difficile » celle qu'il dut mener de 1922 à 1943, sous les ordres presque directs du chef du gouvernement italien.

Diplomate de carrière, il n'avait pas démissionné comme plusieurs de ses collègues, à l'avènement du fascisme. Il s'était incliné devant la décision prise par le roi, pour ce qu'il croyait être l'intérêt du pays : il souffrait comme nombre de ses compatriotes de la situation dans laquelle se trouvait l'Italie au lendemain de la guerre. Elle se considérait comme lésée, et ce sentiment généralisé était à l'origine du mouvement fasciste. Mais M. Guariglia était un diplomate trop averti pour penser que la méthode brutale adoptée par le Duce pût lui valoir des avantages directs. En 1926, cependant, Mussolini acceptait encore des négociations normales. C'est ainsi qu'ayant obtenu de l'Angleterre (à l'insu de la France) un accord relatif à l'Ethiopie, il avait envoyé à Addis-Abbeba une mission dirigée par le duc des Abruzzes destinée à préparer une pénétration économique et pacifique. M. Guariglia, à ce moment directeur général des Affaires politiques d'Europe, d'Afrique et du Levant, était chargé, à côté de l'Altesse royale, d'obtenir la construction par l'Italie d'une route partant d'Assab en Erythrée et aboutissant au cœur de l'Ethiopie qui, en concurrençant le chemin de fer français de Djibouti eût permis à l'Italie la mise en valeur d'un territoire étendu. Mal soutenue par la diplomatie anglaise, la mission échoua et Mussolini en éprouva une profonde amertume.

La France n'avait joué aucun rôle en cette affaire mais le Duce considérait qu'elle n'avait pas donné à l'Italie, lors des négociations de paix, les compensations auxquelles celle-ci prétendait avoir droit (sans doute oubliait-on que les négociateurs français avaient proposé à l'Italie une partie du Cameroun et lui avaient fait accorder en Anatolie la zone d'Adalia, la plus fertile et la plus riche). M. Guariglia se vante un peu inconsidérément d'avoir fait échouer les conversations entamées directement par M. de Beaumarchais avec Mussolini en 1928, sous le prétexte qu'elles ne touchaient pas (fort heureusement) aux relations italo-yougoslaves ; on peut au contraire regretter qu'on n'eut pas sérié les questions et profité de circonstances favorables pour régler les différends africains.

M. Guariglia ne semblait cependant pas systématiquement hostile à la France, mais l'hostilité des gouvernements français successifs au régime fasciste ne facilitait pas le rapprochement. Il aurait fallu pouvoir reprendre des négociations « entre quatre murs » loin des bruits publics, mais les mœurs du XX<sup>e</sup> siècle les rendaient de plus en plus difficiles.

En fait, on le sait, les rapports franco-italiens ne cessèrent d'empirer, sauf durant le ministère Laval, où le chef du gouvernement ayant, par un contact direct, fait des concessions importantes dans le domaine africain et, surtout dans des conversations en demi teintes, réussi à gagner la confiance du Duce. Malheureusement celui-ci, voulant faire de sa pénétration en Ethiopie une opération spectaculaire, se heurta à l'opposition de l'Angleterre et de l'ensemble de la Société des Nations. La France s'efforça de limiter l'étendue des sanctions économiques. C'est cependant la France qui, plus encore qu'auparavant, passa à Rome pour l'adversaire le plus dangereux.

Quand, au lendemain de Munich, M. Guariglia fut nommé par Mussolini ambassadeur à Paris, et qu'il demanda au ministre Ciano ses instructions, celui-ci se borna à lui répondre : « ne rien faire ». C'est le lendemain du jour où l'ambassadeur rejoignit son poste que le gouvernement italien déclancha une manifestation populaire se traduisant par les cris de : Djibouti, Tunisia, Corsica, Savoia ! Il n'y avait évidemment rien à faire. Ribbentrop, survenant à Paris au mois de novembre, trouva même moyen de dire au représentant de l'Italie d'un ton rogue que ces manifestations ridicules dérangeaient les plans allemands.

On comprend que l'ambassadeur d'Italie considérait son rôle comme « difficile » au cours des dix-huit mois qui précédèrent la rupture définitive. Dans ces intéressants mémoires, rédigés avec une bonne foi évidente, il reconnaît qu'« on voulait d'autant plus montrer les dents à Rome qu'on était moins prêt pour la guerre ». Il sent cependant, durant tout l'hiver 1939-40, son gouvernement de plus en plus désireux de participer aux opérations. On sait que Mussolini attendra la complète victoire d'Hitler pour s'y décider ! L'ambassadeur seconde de son mieux les inutiles efforts de MM. Reynaud, Daladier, de Monzie, leurs humiliantes concessions. Il se rend compte que ces concessions ne font qu'exciter la rage du Duce. Il ne réussit d'ailleurs à exercer aucune influence ni sur ce dernier, ni sur Ciano, qu'il considère cependant comme son ami.

Après la rupture, M. Guariglia est nommé ambassadeur auprès du Vatican, poste agréable qu'il est obligé de céder à Ciano quand celui-ci est chassé du ministère par son beau-père. Il prend alors la charge de l'ambassade d'Ankara qu'il ne conserve que de février à juillet 1943. Il apprend à ce moment et la démission forcée de Mussolini et sa propre nomination de ministre dans le cabinet Badoglio. Alors commencent pour lui ce qu'il appelle ses « quarante-cinq jours » dont il relate avec sérénité la tragique histoire. Il faut jouer le double jeu comme on l'a fait à Vichy durant quatre ans ; jurer aux Allemands qu'on continue la guerre en même temps qu'on négocie l'armistice avec les alliés et presser ces derniers de précipiter leur avance avant que les Allemands ne se renforcent dans la péninsule. Mais les anglo-saxons veulent prendre leur temps, et sans attendre d'être prêts à défendre Rome ou à débarquer plus au nord, ils annoncent l'armistice en encourageant ainsi les Allemands à s'emparer partout des

positions stratégiques et en exposant Rome, Florence, toutes les richesses artistiques de la péninsule à d'odieux bombardements. Tragique erreur que reconnut d'ailleurs le général Eisenhower. Caché chez l'ambassadeur d'Espagne auprès du Vatican, le ministre du cabinet Badoglio attend dans l'angoisse la délivrance. Son rôle est terminé. Diplomatie difficile, en effet, dont l'exposé aussi objectif qu'il est possible est souvent passionnant et toujours instructif.

Pierre RAIN.

---

Françoise DE BERNARDY : *Le dernier amour de Talleyrand, la duchesse de Dino (1793-1862)*. Paris, Hachette, 1956, in-8° de 301 p.

L'auteur, qui conquit un doctorat en Sorbonne avec une thèse sur le comte Walewski et débuta auprès du public cultivé par des biographies de Charles de Flahaut et du Prince Consort Albert de Saxe-Cobourg, a été séduite par une autre de ces figures de second plan mais associées aux protagonistes de la grande histoire. Il y a là, en effet, matière à des compléments de lumière sur une période déjà tant étudiée mais assez proche de nous pour retrouver, avec l'aide de quelque talent d'évocation, les couleurs de la vie. Ce talent, qui avait assuré le succès des ouvrages précédents de Françoise de Bernardy, profite cette fois à une femme dont l'existence orageuse est un de ces romans plus romanesques que les inventions des meilleurs littérateurs, mais dont les hasards mêmes furent et firent de l'histoire. Comme le titre ne manque pas de s'en prévaloir, c'est la longue liaison de l'héroïne avec Talleyrand, partie centrale de l'ouvrage, qui en constitue l'intérêt principal, au point de vue surtout de l'histoire diplomatique.

Dorothée de Courlande, officiellement la cinquième fille du duc Pierre qui vendit à Catherine II le fief donné à son père Biron par la tsarine Anne, l'était en réalité du hobereau polonais Batowski l'un des nombreux amants que les remous de la politique mirent tour à tour dans les bras de la duchesse Anne-Charlotte. Celle-ci devait être l'exemple de sa fille dans tous les écarts où l'entraîna un tempérament généreux, comme dans une remarquable, et toujours heureuse ténacité à maintenir la fortune territoriale et seigneuriale, instrument pour les deux femmes de leur influence publique et privée mais source de toutes leurs épreuves.

C'est, d'abord, l'importance de sa dot et de ses « espérances » qui décida Talleyrand à vouloir pour son neveu Louis, trop vite disparu, puis pour le cadet Emond, l'alliance sans amour de l'adolescente slave germanisée, alors éprise d'Adam Czartorisky. La comtesse de Périgord, avec des yeux immenses, était loin d'avoir au début la beauté que lui apportèrent ses maternités, mais la grâce naturelle que la vie en France allait accompagner désormais d'une

élégance raffinée, changea, à la cour de Napoléon, en une séduisante dame d'honneur la riche sauvageonne dont le tsar Alexandre avait payé la trahison du prince de Bénévent à l'entrevue d'Erfurt. Le grand-chambellan de l'Empereur ne se doutait pas qu'en obtenant pour un parent bien indigne des vues de son protecteur, l'un des plus beaux partis de l'Europe orientale, il préparait beaucoup plus que son propre « dernier amour » : la compagne la plus précieuse et la plus dévouée de son soir de vie.

Emmenant cette belle nièce au Congrès de Vienne il révéla à l'Europe princière et aristocratique, une grande dame d'un rare ascendant, mais sut aussi la conquérir pour lui-même. L'admiration réciproque de leur intelligence fut peut-être entre eux le lien le meilleur et le plus durable. L'apogée de leur collaboration fut, après le Congrès et la présidence du Conseil sous Louis XVIII, l'ambassade de Londres sous Louis-Philippe. On sait le rôle important que la duchesse de Dino joua dans la réconciliation de l'ex-évêque avec l'Eglise, l'ultime négociation du plus fameux des diplomates.

Marcel DUNAN,
*de l'Institut.*

---

J. DIRKS-DILLY : *La Sarre et son destin.* Paris, Edition de La Colombe, 1956, 1 vol. in-12 de 266 p.

Une fois encore la Sarre vient de détruire l'espoir de ceux qui comptaient sur ce petit territoire et ses habitants pour opérer le rapprochement nécessaire à la paix de notre continent.

Ethniquement allemand, économiquement dépendant du bassin lorrain, ce petit Etat artificiel, au lendemain de l'effondrement de l'Allemagne en 1945, implora le secours de la France et demanda même à plusieurs reprises son intégration dans la communauté française.

M. Dircks-Dilly, chargé de mission en Sarre depuis neuf ans et directeur de l'Office de la Sarre à Paris a, de par ses fonctions, suivi pas à pas l'évolution de la question depuis ces jours où les Sarrois espéraient de la France leur relèvement économique jusqu'à ce 23 octobre dernier où les deux tiers d'entre eux repoussèrent le statut européen que le Chancelier de République fédérale considérait cependant comme le plus heureux des compromis.

La richesse du sous-sol sarrois, on la connaît ; l'auteur la présente en des pages très précises qui ne sont pas inutiles ; il fait allusion à la question de la canalisation de la Moselle réclamée aujourd'hui par la France avec d'autant plus d'insistance que cette voie d'eau apparaît maintenant comme une des seules compensations que l'industrie lorraine puisse espérer encore après l'évanouissement de tous les projets de coopération qui avaient été mis sur pied.

La puissante industrie sarroise pose de nombreux problèmes, des débouchés, des investissements que l'union économique désirée pouvait résoudre.

Un des plus intéressants efforts fait par la France en ces dix dernières années est sans doute celui qui aboutit à la création de l'Université franco-sarroise. M. Grandval, Haut Commissaire puis Ambassadeur de France en Sarre, a réussi à grouper autour de Sarrebruck une université européenne d'un type bien spécial où vingt-quatre nationalités sont représentées, la sarroise pour les trois-quarts, la France et l'Allemagne à égalité, trente pour cent des cours étant professés en français. M. Angelloz, ancien professeur à la Faculté de Caen, germaniste réputé, a accepté le rectorat et l'influence qu'il exerce sur tout le corps professoral a grandement rejailli sur notre pays. De nombreux élèves sont fils d'ouvriers mineurs ; grâce au concours financier des deux gouvernements français et sarrois, cette université est celle dont les prix d'inscription sont les plus modérés. L'Université de la Sarre doit porter des fruits durables.

M. Dircks-Dilly insiste longuement sur les problèmes de politique intérieure sarroise, sur les longues négociations qui ont abouti à des solutions successives qui nont plus qu'un intérêt historique, puisqu'elles sont toutes abandonnées ; le tableau n'en est pas moins instructif.

La Sarre veut redevenir un lander allemand ; peut-on espérer du moins qu'elle comprendra le rôle que dans le domaine culturel elle peut jouer entre la France et l'Allemagne et l'intérêt que doit avoir l'union économique étroite entre les deux bassins lorrain et sarrois, union qui peut fort bien se concevoir entre deux pays politiquement distincts : Quand en 1833, la Saxe, dans l'intérêt de Leipzig, entrait dans le Zollverein, elle ne renonçait en rien à son indépendance politique.

Pierre Rain.

## PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

*SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 33, rue du Faubourg-St-Honoré, PARIS*

PHILIPPE V ET LA COUR DE FRANCE (1700-1715), publié par Alfred BAUDRILLART, 1 vol. in-8° .......... 500 fr.

DOCUMENTS SUR LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT ET SUR LES AUTRES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LE SAINT-SIÈGE DE 1800 à 1801, publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1890-1896. 5 vol. gr. in-8°, Prix : 5.000 fr. — Volume supplémentaire, tome VI, 1906, in-8°.... 500 fr.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR L'AMBASSADE A CONSTANTINOPLE, par le marquis DE BONNAC, publié par M. Charles SCHEFER, 1894. 1 vol. in-8°. Prix .......... 500 fr.

CORRESPONDANCE SECRÈTE ENTRE LE COMTE DE KAUNITZ-RIETBERG, *ambassadeur impérial à Paris*, ET LE BARON IGNAZ DE KOCH, *secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse* (1750-1752), publiée par M. Hans SCHLITTER. 1899. 1 vol. in-8° .......... 800 fr.

LETTRES DE CHARLES IX A M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1900. 1 vol. in-8° .......... 500 fr.

DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur de Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1897-1901. 3 vol. in-8°. Prix .......... 2.000 fr.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE JAUCOURT AVEC LE PRINCE DE TALLEYRAND, publiée par le comte DE JAUCOURT. 1905. 1 vol. in-8°. Prix .......... 500 fr.

LES SUISSES ET LE MARQUIS DE PUYZIEULX, par M. J. DE BOISLISLE, 1907. 1 vol. in-8 .......... 500 fr.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE DE GÉDOYN « LE TURC », *consul de France à Alep* (1623-1625), publié par A. BOPPE. 1909, 1 vol. in-8°.... 500 fr.

RELATIONS D'ANTOINE DE LUMBRES, SEIGNEUR D'HERBINGHEM *touchant ses négociations et ambassades*, par le comte Georges DE LHOMEL. 3 vol. in-8°, 1910-1913. Prix .......... 2.000 fr.

LE MARQUIS DE POMPONNE, *ambassadeur et secrétaire d'Etat* (1618-1699), par M. DELAVAUD. 1910, 1 vol. in-8°, avec trois gravures .......... 500 fr.

DÉPÊCHES DIPLOMATIQUES DE M. DE LONGLÉE, *résident de France en Espagne* (1581-1590), par M. Albert MOUSSET, archiviste-paléographe. 1912, 1 vol. in-8°, avec un fac-similé .......... 800 fr.

LE MINISTÈRE DE M. DE TALLEYRAND EN 1814, par M. Charles DUPUIS, de l'Institut. 2 vol. in-8° .......... 1.200 fr.

LE CONCORDAT DE 1801, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1920, 1 vol. in-8° .......... 500 fr.

LA POLITIQUE DE PROPAGANDE DES AMÉRICAINS DURANT LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1776-1783), par M. Francis P. RENAUT. 1 vol. in-8° 1922 .......... 500 fr.